

Association A.C.J.M.

www.acjm.info

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Service d'aide aux victimes et d'accès au droit, Service de soutien et prévention judiciaire, Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA).

2023



ACJM siège social : 18 rue de l'Ecluse Chette
B.P. 405 50 204 Coutances Cedex

Téléphone : 02 33 19 05 80
E-mail : siege@acjm.info



A.C.J.M.
Manche · Orne · Calvados

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	2
1/ L'ACJM EN 2023	3
1-1/ La vie associative	3
1-2/ Le CPCA en développement.....	6
1-3/ Renforcer les équipes	7
2/ PRESENTATION GENERALE	10
2-1/ Services d'aide aux victimes	10
2-2/ Soutien et prévention judiciaire	11
2-3/ CPCA	12
3/ ACTIVITÉS ACJM MANCHE	13
3-1/ Services d'aide aux victimes	13
3-2/ Soutien et prévention judiciaire	20
3-3/ CPCA	22
4/ ACTIVITÉS ACJM ORNE	23
4-1/ Services d'aide aux victimes	23
4-2/ Soutien et prévention judiciaire	28
4-3/ CPCA	32
4-4/ Actions de prévention développées en 2023	34
5/ ACTIVITÉS ACJM CALVADOS	35
5-1/ Services d'aide aux victimes	35
5-2/ Soutien et prévention judiciaire	39
5-3/ CPCA	44
5-4/ Focus sur la restructuration de l'antenne	46
6/ LES PARTENARIATS DE L'ACJM	48
7/ ANNEXES	49
7-1/ Supports de communication	50
Site internet	56
7-2/ Presse	60

Rapport moral du Président de l'ACJM

C'est ce rendez-vous annuel qu'est l'Assemblée Générale qui nous permet de mesurer l'activité, l'état d'esprit d'une association et son positionnement dans le paysage local associatif. Il permet également de jeter un œil sur l'année et vérifier sa progression.

Le rapport d'activité de l'ACJM qui va vous être présenté par la directrice et les chefs de service de chaque département et qui sera soumis à votre approbation vous décrit en détails ce qu'est le service rendu aux justiciables et aux victimes et l'intensité de leur travail : je les en remercie ici même.

Une activité toujours en expansion en raison de l'augmentation du nombre de victimes et du nombre de stages réalisés, activité qui se déroule dans sa nouvelle organisation avec entre autres 2 pôles bien distincts (victimes et socio-judiciaire) dans laquelle le personnel semble en tirer pleine satisfaction. Cette augmentation sensible nous a conduit à recruter 4 personnes.



Nous notons l'an dernier les problèmes de locaux qui sont toujours malheureusement d'actualité pour le pôle de Caen avec des pistes qui paraissent lointaines. La directrice et les administrateurs sont attentifs voire à l'affût de la moindre opportunité. Ceux d'Alençon sont maintenant fonctionnels après quelques mois de travaux indispensables et devenus un outil de travail appréciable et apprécié. L'inauguration s'est déroulée en novembre et a rassemblé un très grand nombre de partenaires qui ont su nous faire part de leur enchantement devant cette structure très fonctionnelle.

Le conseil d'administration et la direction toujours soucieux du bon fonctionnement et de la bonne gestion de l'ACJM ont également prévu dans la suite logique de la réorganisation de réviser ou de refaire le projet associatif qui sera une partie de leur travail de 2024 et pour une bonne transition je me permets une sorte de cri d'alarme : nous sommes depuis un moment déjà, confrontés à un réel manque d'administrateurs, ce qui constitue un non moins réel défi pour l'avenir de notre association

Comme vous le savez les administrateurs jouent un rôle essentiel dans la prise de décisions, la gestion des finances, la planification des organisations et la représentation de l'association. Leur engagement bénévole est crucial pour assurer le bon fonctionnement de notre association et pour répondre aux besoins des justiciables et des victimes. Cette diminution spectaculaire du nombre d'administrateurs depuis quelques années et le vieillissement de ceux-ci, pourrait mettre en péril la pérennité de notre association c'est pourquoi j'invite toutes les personnes qui suivent l'ACJM et qui la soutiennent à envisager de devenir administrateurs ou à en parler autour d'elles nous avons besoin de gens motivés compétents et dévoués.

Vous constaterez que cette année encore l'activité de l'ACJM fut forte intense et n'est que le fruit de l'engagement le sérieux et la compétence de tout le personnel, soutenu par les autorités de l'Etat, les collectivités locales et les nombreux partenaires associatifs et institutionnels et bien entendu par le petit nombre d'administrateurs bénévoles. Que tout ce monde soit ici largement remercié.

Jean Patrick CLEMENT

1 association Loi 1901 créée en 1987

- 3 départements (Manche, Calvados et Orne)
- 6 juridictions (Cherbourg, Coutances, Caen, Lisieux, Argentan et Alençon)
- 2 pôles (aide aux victimes et socio-judiciaire)
- 1 nouveau dispositif de prévention en construction
- 4 antennes (Cherbourg, Coutances, Caen et Alençon)
- 1 antenne en construction (Argentan)
- 7 administrateurs
- 39 salarié.e.s, 3 apprentis et 2 volontaires en service civique

Actions

- 5684 victimes accompagnées (10481 entretiens)
- 540 mesures de mandat d'administrateur Ad Hoc ordonnées (1209 en cours)
- 1920 mesures socio-judiciaires individuelles ordonnées
- 938 mesures socio-judiciaires collectives (stages) ordonnées
- 140 bénéficiaires orientés vers le CPCA



22 sources de financement (39 demandes)



1 engagement fort au service des justiciables

1 partenariat ancré sur les territoires

1-1/ Vie associative

Fonctionnement associatif de l'ACJM

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration se sont réunis régulièrement durant l'année 2023 :

- 9 réunions de Bureau (en présentiel et en visio)
- 7 réunions du Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 4 juillet 2023. Cette réunion a constitué un temps d'échanges sur la stratégie associative, sur les bilans de l'année écoulée (2022) et les projections 2023.

1/ L'ACJM EN 2023 (suite)

Le **Bureau** est composé au 31/12/2023 de :

- M. Clément Jean Patrick (Président)
- M. Viard André (Trésorier)
- M. Arnaud Jean-Pierre (Secrétaire)
- M. Pican Guy (Secrétaire adjoint)
- M. Lecointe

Outre les membres du bureau, le **Conseil d'Administration** est composé des membres suivants au 31/12/23 :

- M. Schwann
- M. Léonard

La restructuration de l'ACJM

L'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre de la réorganisation en 2 pôles. Les équipes ont été renforcées et des outils (de pilotage et de mesures) créés.

L'implication dans les réseaux nationaux

L'ACJM a renouvelé le choix d'adhérer à deux fédérations : Citoyens et Justice et France Victimes qui représentent ses deux champs d'activité. Ces 2 partenaires privilégiés sont un soutien important pour l'association. L'ACJM est impliqué au sein des Fédérations et les représente localement.



L'ACJM a pleinement occupé son poste de secrétaire au sein du **Bureau de la fédération Citoyens et Justice** assistant à toutes les réunions de bureau, conseil d'administration et à l'assemblée générale

En outre, la présidence de la **Commission Présententielle Majeurs**, regroupant les associations investies dans ce secteur d'intervention socio-judiciaire a été confiée à l'ACJM en la personne de la directrice.

Le champ présententiel, activité socio-judiciaire principale de l'ACJM, regroupe toutes les procédures qui précèdent le jugement d'une personne ayant commis une infraction ou un délit. Durant ce temps, particulièrement propice à une prise en charge précoce des auteurs d'infractions, plusieurs mesures socio-judiciaires peuvent être décidées. Ces mesures permettent notamment d'apporter, sous l'autorité des magistrats, un premier niveau de réponse pénale efficace et qualitative, ayant pour objectif de prévenir la récidive. Certaines de ces mesures constituent également des outils d'aide à la décision des magistrats contribuant à l'élaboration de décisions adaptées et personnalisées.

1/ L'ACJM EN 2023 (suite)

En 2023 la Commission a poursuivi les travaux engagés sur le Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, une réponse pénale socioéducative, la lutte contre les violences conjugales, la prévention de la réitération par un accompagnement des associations, une meilleure visibilité des associations socio-judiciaires et le travail à consolider avec les juridictions.

La Commission constitue un véritable laboratoire d'échanges de pratiques, de validation d'outils, de réflexions en termes de participation à la construction de politiques publiques dans le champ socio judiciaire.



L'ACJM participe également aux réunions, instances régionales et groupes techniques de la **Fédération France Victimes**. L'ACJM a pour objectif de s'inscrire davantage dans les groupes de travail et d'être candidate au CA de la Fédération. L'ACJM souhaite partager son expérience et expertise et ainsi contribuer à l'élaboration des stratégies et politiques qui répondent à l'évolution des droits et à la reconnaissance des victimes.

Les professionnels de l'ACJM sont formés par ces 2 fédérations.

La participation aux instances régionales, départementales et locales

L'ACJM adhère à **NEXEM** et à **l'URIOPSS Normandie** pour les questions de droit du travail.

L'ACJM fait partie de différentes instances, au niveau local et départemental, en charge de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes.

L'ACJM est inscrite dans les réseaux locaux de lutte contre la délinquance, contre les violences au sein du couple et plus largement au sein de la famille. Elle participe ainsi aux réseaux locaux et régionaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Durant l'année 2023, l'ACJM a également été présente aux réunions du **CDAD** (Conseil départemental de l'accès au Droit) de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Les copil VIF se poursuivent sur chaque juridiction et l'ACJM est présente à chaque réunion.

La collaboration de l'ACJM aux instances de prévention de la délinquance s'inscrit dans la participation aux groupes de travail issus des **CLSPD-CISPD** et des **commissions incivilités** et la présence aux instances plénières.

1-2/ Le CPCA en développement



L'ACJM et L'ETAPE ont développé le **Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA)** et animent des instances interdépartementales et départementales.



Une montée en charge progressive du CPCA :

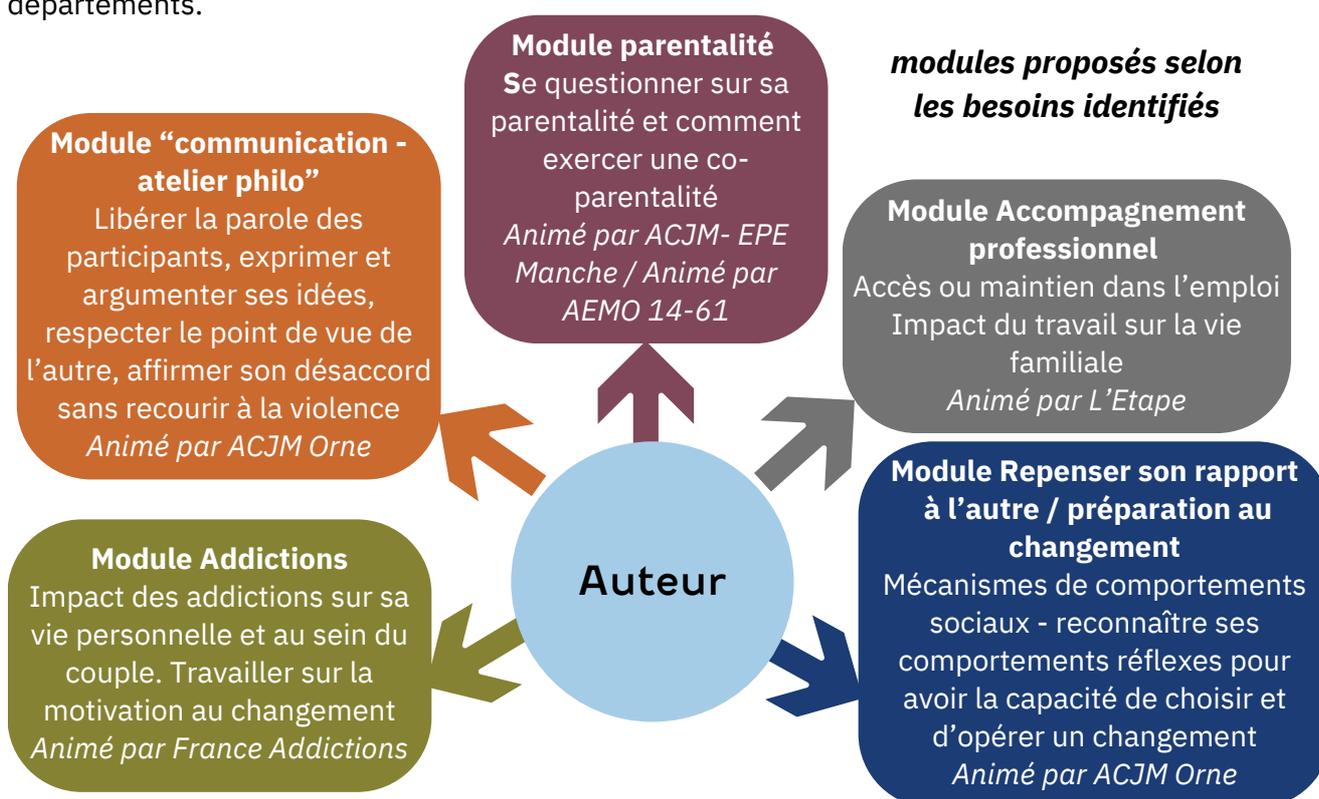
Avec une ouverture en novembre 2021, les premières orientations ont eu lieu en février 2022 dans l'Orne, en avril 2022 dans la Manche et en juin 2022 dans la Calvados.
Fin 2022 on recensait 94 orientations, en 2023 on compte 140 orientations.

Le pilotage en 2023

Trois comités interdépartementaux : les 11 janvier, 8 juin et 18 décembre.
Trois comités départementaux : le 2 octobre dans l'Orne, le 10 octobre dans la Calvados et le 24 octobre dans la Manche.
Une rencontre avec le CPCA de Haute Normandie en juin 2023 pour partager les pratiques et outils.

L'accompagnement CPCA : 5 modules complémentaires

Afin de mieux piloter les modules complémentaires, le CPCA s'est restructuré en mettant en place un poste de coordination des modules complémentaires dans une approche transverse aux trois départements.



Communication

- La plaquette et les flyers ont été actualisés.
- Le module de sensibilisation se déploie sur les 3 départements
- La campagne de sensibilisation au niveau national (spot et affiches) et le site internet <https://auteurs.arretonslaviolence.fr/> + affiches modifiables avec numéro du CPCA.

La valorisation de l'expertise

- Le CPCA propose systématiquement une prise en charge psychologique tournée sur le passage à l'acte, les violences, la responsabilisation afin notamment de faciliter une prise en charge thérapeutique en extérieure.
- Une équipe formée : en 2023 trois salariés ont été formés à la Psychopathologie des auteurs de violence par la FNACAV.
- Au cours de l'année les intervenants ont pu participer à différents colloques et manifestations, le plus souvent en qualité d'intervenant (FNACAV, événements locaux via les réseaux VIF, Citoyens et Justice, ARSL...).

La valorisation de l'expertise

- Développer les orientations volontaires
- Identifier des pistes pour répondre aux problématiques de mobilité
- Trouver des locaux complémentaires
- Promouvoir le module de sensibilisation
- Développer les modules collectifs
- Travailler sur la mise en œuvre d'un groupe de parole

1-3/ Renforcer nos équipes

L'association continue de professionnaliser les interventions auprès du public.

Les équipes pluridisciplinaires

L'ACJM compte à la fin de l'année 2023, **39 salariés dont 3 salariés en contrats d'apprentissage et 2 volontaires en mission de service civique.**

Au niveau de l'encadrement, **3 chefs de service** assurent le fonctionnement des trois antennes départementales et **la directrice** pilote l'ensemble de l'association.

1 assistante de direction assure la partie administrative de l'association (comptabilité, RH, administration générale).

Au siège, **1 secrétaire** assure le suivi de la taxation à l'acte (pôle socio-judiciaire).

psychologues à temps partiel interviennent au sein des antennes du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

1/ L'ACJM EN 2023 (fin)

3 secrétaires occupent les fonctions administratives de chaque antenne départementale. Les équipes d'intervenants sont composés **d'intervenantes socio-judiciaires, au nombre de 24** en fin d'année 2023, dont la formation initiale est majoritairement juriste et/ou travailleur social.

En 2023, 4 postes ont été créés pour renforcer les équipes et les pôles. Depuis septembre 2023, nous accueillons des étudiants BTS SP3S en apprentissage qui sont en binôme avec les collègues secrétaires.

Les volontaires en mission de service civique



Pour la 10ème année, nous avons accueilli des jeunes en **mission de service civique**.

Nous soulignons **l'engagement** dont font preuve ces jeunes qui s'impliquent activement dans la vie de la structure. Nous remercions ces jeunes gens pour leur détermination, leur engagement et leur implication dans ces missions de soutien d'accès aux droits (Manche) et d'accompagnement des victimes (Calvados).

Nous remercions nos collègues et nos partenaires d'avoir soutenu les jeunes que nous avons accueillis à travers des échanges et autres actions communes et saluons particulièrement la responsable de la MJD de St Lô qui a accompagné les jeunes au quotidien.

Nous avons pu proposer un CDD long à Mme David pour le Point Justice de Cherbourg à la suite de sa mission de service civique.

Les locaux

La recherche de locaux à Argentan et à Caen est toujours en cours et active. Un projet avec la mairie d'Ifs pour le Calvados est en construction.

Les relations sociales

En 2023, une réunion a été organisée mensuellement avec le CSE afin d'aborder les questions d'activité, de personnel et d'organisation. Les élections des représentants du personnel ont eu lieu en décembre 2023.

La formation continue

Durant l'année 2023, 27 professionnels ont été formés (contre 12 en 2022) sur les thèmes suivants :

- Recyclage PSC1
- PSC 1
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes
- Compétences psychosociales - niveau 1
- Webinaire - Actualité Droit des victimes
- Webinaire - EVVI
- les Violences Intra Familiales
- les Recueils d'Informations Préoccupantes (RIP) et Signalement

1/ L'ACJM EN 2023 (fin)

Formations professionnelles, suite :

- IPG création stats
- Violences sexuelles faites aux enfants, mieux détecter, accueillir la parole, mieux appréhender l'impact
- Colloque de la FNACAV : Les auteurs de violences conjugales, de la politique à la clinique
- Rédiger le contrat CDI en toute légalité
- Maîtriser les règles du CDD
- Les Recueils d'Informations Préoccupantes (RIP) et Signalement

Mme Jumelin, directrice des services, tient à remercier chaque professionnel pour leur excellent travail et leur engagement. Que toutes les équipes soient remerciées pour la réussite de la restructuration. Grâce à votre engagement, votre adaptabilité et votre travail, nous avons pu mener à bien ce projet complexe. Cette transformation marque une étape importante pour notre organisation, et c'est grâce à la force de notre collectif de travail que nous avons pu la concrétiser avec succès.

2/ PRESENTATION GENERALE

Association agréée par le



10

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2-1/ Service d'aide aux victimes

Dans le cadre du services d'aide aux victimes, l'ACJM exerce la mission généraliste d'aide aux victimes d'infractions pénales, d'administrateur ad hoc et d'accès aux droits.

- L'association est habilitée par le Ministère de la Justice, et affiliée à France Victimes.
- L'ACJM dispose de professionnels formés et d'un solide réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs pour accompagner les victimes.



Les activités de l'ACJM pour l'aide aux victimes :

L'accueil des victimes

L'ACJM tient des permanences de proximité **gratuites** et reçoit les victimes d'infraction en toute **confidentialité**.

L'ACJM anime

- des Points Justice,
- des Bureaux d'Aide aux **Victimes** (Tribunaux Judiciaires d'Alençon, d'Argentan, de Caen, de Coutances et de Cherbourg).

L'ACJM propose

- un **accueil de jour** pour victimes de violences conjugales à Alençon,
- des **groupes de paroles** dans la Manche et l'Orne

Autre mission

L'ACJM assure la mission d'**intervenant social** en commissariat et gendarmerie dans la Manche.

Quelques chiffres pour les trois départements

4 antennes principales

22 permanences de proximité

2-2/ Service de soutien et prévention judiciaire

L'ACJM exerce les missions de délégué du Procureur, de médiateur pénal, d'enquêteur de personnalité, et de contrôleur judiciaire. Elle met en œuvre des mesures collectives dites « stages de responsabilisation et de sensibilisation ».



Les activités de l'ACJM pour le service socio-judiciaire :



Des alternatives à la poursuite

Avertissement Pénal Probatoire, classement sous condition (proposer au mis en cause de remplir telle ou telle condition fixée par le Procureur) et composition pénale (effectuer un stage de sensibilisation par exemple).



Des mesures d'investigations

Enquêtes sociales rapides et enquêtes de personnalité dont l'objet est de retracer le parcours de vie de la personne et de décrire sa situation familiale, sociale, professionnelle, financière, sanitaire, ... pour les présenter au magistrat.



Des médiations pénales

L'objectif est de permettre aux parties (le mis en cause et le plaignant) de rechercher ensemble les modalités de réparation des faits ayant généré la procédure pénale. L'ACJM en tant que médiateur constitue un tiers neutre et à l'écoute.



Du contrôle judiciaire socio-éducatif

Suivi régulier afin de vérifier le respect des obligations et interdictions fixées par la Justice.
L'objectif est aussi d'amener le justiciable à réfléchir sur les causes et conséquences de ses actes, de lui expliquer la procédure judiciaire qui le concerne, ...
L'accompagnement s'adapte à la durée et aux mesures fixées.



Des réponses collectives : stages

Décidées par les magistrats, ces stages font l'objet de protocoles d'intervention et sont payants pour les usagers. Ils concernent :

- la consommation de stupéfiants dans la Manche et le Calvados,
- la citoyenneté dans la Manche, l'Orne et le Calvados,
- les violences conjugales dans la Manche, le Calvados et l'Orne,
- les responsabilités parentales dans l'Orne, la Manche et le Calvados.



Le coordonnateur de parcours et de soin

Dans l'Orne depuis 2019, ce dispositif concerne des personnes poursuivies par la Justice, qui connaissent un problème d'addiction, et qui se voient proposer un accompagnement individuel approfondi.

2/ PRESENTATION GENERALE (fin)

2-3/ Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences conjugales

Le CPCA est un dispositif accessible sur l'ensemble du territoire.

Il propose une prise en charge psychologique et/ou sociale destinée à toute personne ayant commis des violences à l'égard de son-sa conjoint-e ou se sentant capable d'en commettre.



La prise en charge des victimes ne peut suffire à enrayer les violences, la nécessité d'accompagner les auteurs de violences conjugales fait aujourd'hui consensus, en termes de protection des victimes et de prévention de la récidive.

Au croisement du judiciaire, du social et du sanitaire, le CPCA propose des accompagnements individuel et collectif complémentaires.

Comme un parcours de vie, le parcours du CPCA ne sera pas linéaire et proposera des alternances entre les différents modules et les différentes formes de prise en charge avec des interlocuteurs spécialisés : psychologues, travailleurs sociaux, soignants, conseillers en insertion professionnelle ; tous formés aux problématiques et mécanismes des violences conjugales. Cette approche interdisciplinaire propose une prise en charge globale des auteurs dans toute la complexité de leur situation.

Objectifs spécifiques :



3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE



3-1/ Service d'aide aux victimes de la Manche

Le service d'aide aux victimes prend en charge les victimes du lundi au vendredi sur l'antenne de la Manche en deux points du département : Coutances et Cherbourg.

Au cours de l'année 2023, **2245 personnes ont pris attache avec le service pour une affaire relevant du domaine pénal et 285 pour une affaire ressortant du domaine civil.** A ces données doivent être ajoutées **352 mineurs** accompagnés au titre de l'**administration ad hoc.**

Intervention
auprès de :
2245 personnes
352 mineurs

Les points justice (anciennement nommés PAD)

Les points justice ont pour objectif principal d'informer les usagers sur leurs droits et aider à les faire valoir, notamment avec la délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administrative, une aide à la compréhension de documents, à l'accomplissement de démarches simples et une orientation vers les structures adaptées.

L'activité d'**accès aux droits** s'organise selon :

- Un accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h dans les locaux de Coutances et de Cherbourg.
- Une permanence au sein du tribunal judiciaire de Coutances (tous les jeudis après-midi)
- Une permanence dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg (3 jours par semaine du mardi au jeudi). Des permanences de proximité, une demie journée par mois :
 - Au centre social Olympe de Gouges de Cherbourg
 - A la mairie de Tourlaville
 - Au Centre social Le Puzzle de Cherbourg
 - A la Maison de la justice et du droit de Saint-Lô

Depuis septembre 2023, deux nouvelles permanences ont été mises en place afin de répondre aux besoins du territoire :

- Une permanence au sein du tribunal de proximité d'Avranches une demie journée par mois
- Une permanence au sein du centre social Agora de Granville une demie journée par mois

En 2023, **454 entretiens** ont été comptabilisés

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Tableau récapitulatif des demandes reçues au PJ en 2023

Domaines	PAD Cherbourg	PAD Coutances	Hors PAD
Conflits de voisinage	1	7	
Droit bancaire	4	8	4
Droit de la consommation	3	25	9
Droit de la famille et de personnalité	48	85	63
Droit médical		4	
Droit pénal autre que victime	1	12	10
Problème bailleur / locataire	5	15	14
Droit des successions		19	7
Droit de la sécurité sociale			2
Autre demande	5	4	5
Droit des étrangers	8	3	3
Droit du travail	16	10	6
Droit administratif		9	7
Droit commercial et des Sociétés	1	4	2
Droit des assurances		5	
Voies civiles d'exécution		1	1
Droit de l'urbanisme		5	1
Sous-totaux	95	222	137
TOTAL		454	

Renseignements sur les démarches partenariales et l'activité du PJ

Deux fois par mois, des permanences sont assurées par les avocats dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg. Après avoir vérifié leur éligibilité, la conseillère du point justice y inscrit les personnes qui, au regard d'une situation précise, ont besoin de conseils juridiques. Les usagers ont des demandes dans des domaines variés mais certaines thématiques telles que le droit du travail et le droit de la famille sont récurrentes.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Deux fois par mois, des permanences sont assurées par les avocats dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg. Après avoir vérifié leur éligibilité, la conseillère du point justice y inscrit les personnes qui, au regard d'une situation précise, ont besoin de conseils juridiques. Les usagers ont des demandes dans des domaines variés mais certaines thématiques telles que le droit du travail et le droit de la famille sont récurrentes.

Une permanence est également assurée par un notaire une fois par mois au sein de nos locaux. Elle est pertinente pour les usagers ayant des demandes concernant l'immobilier et certains domaines du droit de la famille.

Une partie des usagers du PJ est redirigée vers le CIDFF, notamment pour les questions concernant le droit des femmes, des familles, la garde alternée ... Et également, vers un conciliateur de justice, dès lors que la problématique peut espérer être résolue avec de la discussion.

L'aide aux victimes

3659 entretiens réalisés (2378 en 2022) ont été enregistrés dans nos suivis. Le suivi de certaines personnes a nécessité plusieurs entretiens.

L'infraction dominante des suivis reste, comme les années précédentes, celle des **atteintes aux personnes**. Ainsi, **1101 personnes** ont été rencontrées pour des violences volontaires et **196** concernant des violences sexuelles.

Concernant les 1631 infractions d'atteintes aux personnes, pour 833 personnes, l'infraction commise s'inscrit dans un cadre intra familial dont 703 dans un contexte conjugal.

Le BAV

Le bureau d'aide aux victimes est un lieu d'accueil pour toutes les victimes d'infractions pénales au sein du tribunal judiciaire. Son objectif est d'informer et d'orienter les personnes sur le fonctionnement de la justice, leurs droits, l'état d'avancement de leur dossier, les mécanismes d'indemnisation, les partenaires et les organismes spécialisés.

En 2023, **les deux Bureaux d'Aide aux Victimes (à Coutances et à Cherbourg) ont rencontré 820 personnes pour des infractions pénales (contre 510 en 2022).**

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Les bons taxis

L'ACJM a délivré **19 bons taxis** pour 14 femmes victimes en 2023 sur le territoire de la Manche.

Les bons taxis ont pour objectif de transporter les femmes victimes de violences au sein du couple pour se rendre dans des lieux identifiés en lien avec leur situation (hébergement d'urgence, consultation médicale, accueils de jour, permanences juridiques et psychologiques, 1er rdv avocat, dépôt de plainte, convocation devant un tribunal). Les bons taxis peuvent être accordés sous réserve qu'il n'y ait aucun autre moyen (transports en commun, solution personnelle de transport, prise en charge par le réseau social) et prescrits par certains partenaires (CIDFF, ADSEAM, la belle échappée, association femmes, 115 et les CHRS, forces de l'ordre, DDFE, DDETS).

Le Téléphone Grave Danger (TGD)

Au cours de l'année 2023, l'ACJM de Coutances a réalisé 12 évaluations TGD et l'ACJM de Cherbourg en a effectué 10 (soit 22 évaluations au total) ce qui a permis la remise de 13 TGD à des victimes de violences conjugales.

Ce dispositif nécessitant un suivi et un accompagnement intensif des victimes, il représente **150 entretiens** physiques ou téléphoniques réalisés au cours de l'année 2023.

Les EVVI (évaluation personnalisée des victimes)

Cette évaluation a pour objectif d'identifier et de préconiser des mesures de protections spécifiques à la situation de la personne évaluée.

En 2023, l'ACJM a été saisie de **137 situations**. **49 évaluations** ont été réalisées. **67 personnes** ont refusé l'évaluation mais leur entretien a tout de même donné lieu à un rapport de situation. **21 personnes** n'ont pu être contactées.

Le BAR (Bracelet Anti-Rapprochement)

3 entretiens pour la mise en place de BAR ont été effectuées en 2023 pour **3 BAR posés**. 5 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif.

La permanence psychologique

La permanence est assurée trois jours par semaine, les mardi, mercredi et jeudi à Coutances. Le mercredi étant privilégié pour les enfants, cela permet de recevoir les enfants et les adolescents accompagnés ou non de leurs parents.

Les orientations sont principalement faites par les différent.e.s intervenant.e.s socio-judiciaires et par quelques partenaires comme la CAF, l'UMJ ou le réseau VIF de Coutances.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

En 2023, **188 entretiens ont été réalisés et 98 personnes reçues. La majorité des entretiens (60%) concernent des femmes victimes de violences intra-familiales.** Dans la majorité des cas, les victimes présentent des symptômes dépressifs. Lorsqu'ils persistent au-delà des entretiens de soutien au cours de la procédure, une orientation est proposée vers les CMP ou des professionnel.le.s en libéral.

Sur les 98 personnes reçues, 15 étaient mineur.e.s.

Cette permanence s'avère particulièrement pertinente au début d'une procédure. Déposer plainte n'est pas un acte anodin, cela engage la victime dans un processus judiciaire souvent difficile.

L'objectif est de pouvoir apporter une réponse rapide (peu de délai d'attente) et un soutien pour accompagner les victimes au cours d'une procédure qui peut s'avérer aussi longue que complexe.

La priorité est de pouvoir offrir aux adultes comme aux enfants un espace de parole confidentiel dans lequel ils peuvent se sentir en sécurité.

Le dispositif travailleur social en commissariat et gendarmerie

L'ACJM se distingue par la présence d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ci-après ISGC).

L'ISGC effectue des permanences physiques et téléphoniques au sein des gendarmeries et des commissariats de la Manche. L'ISGC Nord intervient au **commissariat de Cherbourg** et l'ISGC Centre et Sud Manche intervient dans les **gendarmeries d'Avranches, Lessay et Carentan** ainsi que dans le **commissariat de Saint Lô et pour les ceux de Coutances et Granville**. L'objectif est d'offrir un accompagnement, une écoute, une orientation et la recherche de solutions durables pour les victimes. Pour cela des entretiens individuels et confidentiels leur sont alors proposés (avec ou sans rendez-vous). Les victimes sont, par la suite, orientées en fonction de leur situation propre (plainte, associations spécialisées, services sociaux, avocats...).

Une démarche proactive de la victime

- **En amont du dépôt de plainte** : un rendez-vous peut être proposé à toute personne qui souhaiterait déposer plainte. Le but du RDV va être de préparer la victime à cette épreuve et de répondre à ses éventuelles questions. Un accompagnement lors du dépôt de plainte est également possible, sous réserve de l'accord du service intéressé.
- **Après le dépôt de plainte** : souvent orientée par le service des plaintes, une victime peut être reçue par l'ACJM pour être renseignée sur le déroulement d'une enquête et des éventuelles suites qui pourraient être données à sa plainte. En fonction de la situation, ce rendez-vous peut être l'occasion d'échanger sur les dispositifs de protection qu'il est possible d'octroyer (téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection). En effet, l'ISGC peut communiquer avec le parquet sur toutes situations lui paraissant sensibles.
- **En dehors de toute procédure judiciaire** : une personne se présentant au commissariat ou en gendarmerie pour une question ne relevant pas d'une infraction pénale peut être orientée par les services des plaintes à l'ISGC (conflits de voisinage, droit du travail, garde conflictuelle etc..).

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Une démarche proactive de l'association

L'association exerce également une démarche proactive auprès des victimes, en particulier les victimes de violences intrafamiliales.

En zone gendarmerie, l'ISGC reçoit fréquemment des fiches saisines afin de prendre contact avec les victimes VIF (notamment en l'absence d'ouverture de procédure) et leur proposer un accompagnement et une prise en charge juridique.

En zone commissariat, l'ISGC consulte les gestions d'évènements, les plaintes et les déclarations d'usagers afin d'en extraire les situations qui mèneront à un contact. Il s'agit très souvent des différends conjugaux, qui s'apparentent à des zones grises sur le volet judiciaire. Ne suffisant pas à constituer une infraction pénale, un tel différend n'ouvrira aucune procédure judiciaire alors qu'une prise en charge peut, quant à elle, être nécessaire. L'ISGC entre donc en contact avec la victime pour faire un état des lieux de la situation et proposer des solutions à cette dernière.

Ce dispositif s'accompagne d'une remontée d'informations régulières au parquet sur les situations récurrentes, qui permettra, éventuellement, l'ouverture d'une enquête, y compris sans dépôt de plainte de la victime.

Enfin, un COPIL, animé par le parquet, est organisé pour échanger sur les situations préoccupantes grâce à la présence du parquet, du chargé de mission VIF, des fonctionnaires de police (service des plaintes et service enquêteur), de la CLAP, du SPIP et de l'ACJM. C'est notamment l'occasion pour l'ACJM d'effectuer ou de recevoir des demandes d'EVVI sur ces situations. Cette instance permet d'être en alerte collective pour certaines situations repérées.

Dans le cadre de sa mission d'ISGC, **l'ACJM de Cherbourg a pris attache avec 263 victimes (221 en zone police et 42 en zone gendarmerie) et l'ACJM Centre et Sud Manche a pris attache avec 317 victimes (66 en zone police et 251 en zone gendarmerie).**

Les groupes de paroles pour les victimes de violences au sein du couple

En 2023, 4 groupes de parole ont été mis en place :

3 groupes de parole à destination de 14 femmes victimes de violences conjugales séparées de leur conjoint.

Organisés en six rencontres planifiées sur environ 3 mois chacun, ces groupes de paroles fermés favorisent l'expression de chacune des victimes et la cohésion du groupe par le biais d'outils participatifs. La séance débute toujours par un accueil autour d'un café, avant que les participantes livrent tour à tour, leur « météo du jour ». Il s'agit pour elles d'exprimer dans quel état d'esprit elles vont aborder la rencontre. Ce moment est particulièrement important parce que cette routine permet à chacune de se livrer en toute confiance et de dire ce qu'il s'est passé depuis la dernière rencontre. La seconde partie permet d'aborder diverses thématiques choisies en fonction des besoins du groupe. La dernière rencontre elle, est consacrée au bilan du groupe de parole avec le jeu le Totem.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

Les échanges ont été riches, teintés de respect mutuel notamment pour accueillir les émotions des unes et des autres. Une dynamique de groupe s'est instaurée rapidement. On peut également noter la bonne assiduité des participants dans chacun des groupes.

L'évaluation de chacun des participants a été très positive. Dans les trois groupes adultes, quelque chose s'est créé de l'ordre de l'amitié, du sentiment de ne plus être seule après avoir vécu les mêmes souffrances. Ce que nous avons pu noter en ce qui nous concerne, c'est le soutien spontané et empathique qui s'est révélé dès la première rencontre pour les trois groupes. C'est aussi la force que ces femmes sont en capacité de déployer et dont elles ont peu conscience même si chaque participante a renvoyé aux autres cette force en miroir, ce qui a permis à chacune de reprendre peu à peu confiance en soi et de commencer une reconstruction en se connaissant mieux, notamment en s'autorisant à se recentrer sur ses émotions et ses besoins.

1 groupe d'expression pour 4 enfants co victimes de violences conjugales

A titre expérimental, un groupe d'expression pour enfants co-animées par Sophie About, psychologue, Sophie Blondel, praticienne certifiée du programme MISP (massage entre enfants) et Maud Leguelinel, animatrice de l'Ecole des Parents et des Educateurs de la Manche a été mis en place sur six séances. Quatre enfants, principalement orientés par leurs mères qui ont participé au groupe de parole pour les femmes victimes de violences conjugales proposé par l'ACJM ou suivies individuellement par la psychologue de cette même structure, ont participé aux ateliers un mercredi sur deux de mai à juillet 2023.

Chaque rencontre débute par une séance d'auto massage et de massage entre enfants afin de se libérer des tensions et de se préparer aux échanges. Passer par le corps permet aux enfants de se relâcher, d'exprimer leurs ressentis et aussi d'acquérir un outil de détente dont ils pourront se servir à nouveau à d'autres moments.

Ensuite, vient l'heure de partager le goûter tout en donnant chacun à notre tour notre météo du jour.

Lors de chaque séance nous avons abordé un thème spécifique :

- Les présentations et le pourquoi on se retrouve ensemble, attentes et règles du groupe pour se sentir bien
- Les émotions et la communication (sur 2 séances)
- Les stéréotypes de genre
- Ma place et mon rôle dans ma famille, « dessine-moi ta famille imaginaire »
- Séance de bilan, point sur nos qualités respectives.

Plusieurs outils ont été utilisés pour faciliter l'expression : photo langage, mimes, dessins, cartes des émotions et des besoins...

Les enfants ont particulièrement apprécié de pouvoir échanger avec d'autres enfants sur des situations vécues et similaires.

Les débuts de séances ont permis de se détendre et d'être plus à l'écoute de soi et des autres par la suite. Le massage entre enfants vise également à aborder la question du consentement (on demande la permission à l'autre), le rapport au corps (toucher bienveillant) et le rapport à l'autre.

Les enfants nous ont rapporté s'être fait des amis dans ce groupe dans lequel ils pouvaient se donner des conseils (auditions chez les gendarmes...) s'encourager et se soutenir.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)



3-2/ Services de soutien et prévention judiciaire

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2023

Mesures ordonnées en 2023	Coutances	Cherbourg	Extérieur	Total
Médiations pénales	54	10		64
IPM	0	24		24
Enquêtes sociales rapides (POP)	80	142		222
Enquêtes sociales rapides (hors POP)	2	21		23
Contrôles Judiciaires	22	17	8	47
Enquêtes de personnalité	6	6	3	15
Total	164	220	11	395
	Coutances	Cherbourg	Extérieur	Total
Stage Citoyenneté	90	36		126
Stage violences conjugales	172	86		258
Stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants	70	9		79
Stage de responsabilisation parentale	51	18		69
Total	164	149		532

L'activité de soutien et de prévention judiciaire, hormis pour les stages, connaît une baisse globale en 2023.

Plus en détails, nous pouvons constater une diminution importante des médiations pénales ainsi que des enquêtes sociales rapides qui ne sont pas demandées dans la cadre des permanences d'orientation pénale.

Le dispositif des **IPM (ivresse publique manifeste)** n'est plus mobilisé sur le TJ de Coutances.

Sur l'activité instruction, l'année 2023 est marquée par une baisse des saisines pour des enquêtes de personnalités (EP). L'activité de contrôle judiciaire (CJ) est similaire à 2022.

Sur les saisines CJ JLD on constate une légère baisse également des CJ sur l'année 2023.

Sur l'activité des stages : 532 stages tout stage confondu ordonnés en 2023 contre 345 en 2022 soit une augmentation globale.

- concernant le stage ILS : 79 en 2023 contre 135 en 2022
- concernant le stage Citoyenneté : 126 en 2023 contre 47 en 2022
- concernant le stage VIF : 258 en 2023 contre 137 en 2022
- concernant le stage parentalité : 69 en 2023 contre 26 en 2022

Sur l'année 2023 nous avons ainsi réalisé **54 sessions de stage** contre 36 en 2022.

3/ ACTIVITES DANS LA MANCHE (suite)

La réorganisation a permis de spécialiser et de dédier 4 postes à l'activité socio-judiciaire (2 à Coutances et 2 à Cherbourg).

Des intervenants spécialisés (addictologie, parentalité, égalité) interviennent lors des stages.

Bilan de stages de responsabilisation parentale

Alors que certains participants n'avaient pas d'attente vis-à-vis du stage, les feedbacks ont été positifs. Il en est ressorti que le stage a permis, pour l'intégralité des stagiaires, **de s'exprimer, de mieux identifier leur rôle en tant que parent, de mieux identifier les structures ou dispositifs ressources**. Quelques participants, à la marge, n'en ont pas tiré une meilleure identification de leurs difficultés en tant que parents. Les stagiaires ont soulevé comme points positifs les **débats avec des personnes ayant les mêmes difficultés, les échanges et l'écoute active des animateurs comme de leurs comparses**. Une volonté de s'améliorer pour l'avenir a pu être exprimée par les groupes. En termes de contenu, un point d'apprentissage est particulièrement mis en avant : **la communication non-violente**. Plusieurs participants ont exprimé que le stage leur a permis de **s'assouplir sur certains points et de s'ouvrir sur d'autres**.

Les retours ont surtout fait remonter les difficultés de communication dans la famille. Les conseils échangés entre eux ont permis à certains de mettre en place des choses qu'ils n'auraient pas osé faire seuls, **comme « dire non à ses enfants »**. En règle générale, les stagiaires ont indiqué que la réflexion de groupe leur avait permis d'échanger, de mieux comprendre leurs difficultés à exercer leur rôle de parent.

Certains stagiaires repartent décidés à mettre en application une autre façon de parler à leurs enfants et de les écouter.

4-3/ Le CPCA 2023 dans la Manche

Rappel chronologique

- Juillet 2021 : Projet porté par l'ACJM et L'ETAPE retenu dans le cadre de l'appel à projets CPCA financé par la Direction Régionale du Droit des Femmes et de l'égalité.
- Juillet – décembre 2021 : Phase de préfiguration avec les financeurs : élaboration du contenu, travail sur les outils de communication institutionnels, ...
- 1er Comité Territorial Départemental de la Manche le 24/09/2021
- 06 avril 2022 : 1ère situation

Bilan quantitatif

14 orientations :

- 13 orientations judiciaires dont
 - 6 orientations suite à une ordonnance de protection
 - 2 orientations en pré-sentenciel dans le cadre du CJ
 - 3 orientations en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire
- 3 orientations volontaires

5 entrées réelles :

- 5 orientations judiciaires
 - 2 en pré-sentenciel dans le cadre du contrôle judiciaire
 - 3 en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire

9 entrées annulées :

- 1 incarcéré
- 1 hospitalisé
- 2 dossiers transférés à Caen
- 1 non francophone
- 1 refus
- 3 n'ont pas donné suite

Bilan qualitatif

En 2023, le faible nombre d'orientation n'a pas permis une mise en œuvre complète du CPCA. En effet, en ayant que très peu de personnes suivies en simultanée, il est difficile de mettre en place des ateliers collectifs ou des propositions spécifiques qui seraient une plus-value du dispositif.

4-1/ Service d'aide aux victimes

Notre service d'aide aux victimes généraliste prend en compte toute personne qui s'estime victime, pour toute infraction.

L'équipe pluridisciplinaire de l'ACJM s'appuie sur la secrétaire de service qui assure l'accueil téléphonique et physique, des juristes qui apportent une écoute et délivrent des informations juridiques, ainsi que d'une psychologue vers qui les victimes sont orientées en cas de besoin.

Notre service assure un accueil pour les victimes du lundi au vendredi au sein de l'antenne d'Alençon.

Par ailleurs, dans un souci de proximité, nous proposons également des permanences à Flers, à Argentan, et à l'Aigle.

L'activité de notre service évolue ces dernières années, avec une augmentation des prises en charge à partir de sollicitations des services judiciaires ou de dispositifs mis en place avec les juridictions. Dans ces situations, c'est l'association qui effectue une démarche de proposition d'aide vers les victimes.

Il peut s'agir de leur proposer une prise en charge à la demande du Parquet suite à leur plainte, en amont des audiences correctionnelles, pour leur proposer un accompagnement physique lors des audiences de Cours d'Assises, ...

Ce mode d'intervention se développe en particulier pour les victimes de violences au sein du couple. Dans ce contexte, il nous paraît également important de rappeler le caractère généraliste de notre service, destiné à toutes victimes, quelle que soit l'infraction subie.

Ces démarches s'appuient notamment sur les BAV que l'ACJM anime au sein des Tribunaux Judiciaires d'Alençon et Argentan.

Notre service travaille également en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits de l'Orne et tient, pour le CDAD, **des relais d'accès au droit** (Point Justice) :

- à Alençon, chaque lundi matin ;
- à Argentan, deux vendredis par mois ;
- à l'Aigle un mercredi après-midi par mois.

Ce dispositif a été remis pleinement en œuvre en 2023, ce qui a généré une activité très dense puisque 527 entretiens ont été assurés. Ce niveau d'activité n'avait jamais été atteint y compris dans les années de pleine activité ayant précédé la période de confinement, preuve d'un besoin croissant et d'un meilleur repérage de notre service.

Enfin, depuis 10 ans (création en février 2013), l'ACJM a mis en place un Accueil de Jour en lien avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne pour accueillir et accompagner des personnes victimes de violences intrafamiliales, et les aider à sortir de leur situation de violences.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

En 2023, l'antenne d'Alençon a suivi 2165 personnes (mineurs + majeurs), soit :

- 1 272 personnes dans le cadre du service d'aide aux victimes (dont 301 au BAV d'Alençon et 235 au BAV d'Argentan) ;
- 96 suivis dans le cadre de l'accueil de jour, dont 61 mesures nouvelles (563 entretiens) ;
- 270 mineurs victimes suivis à l'occasion de mesures d'administrateur ad hoc, dont 112 mesures nouvelles ;
- 527 personnes renseignées dans le cadre de l'accès au droit.

L'activité de l'année 2023 est en nette augmentation par rapport à l'an dernier (1628 personnes suivies en 2022), illustration de l'augmentation des demandes.

Par ailleurs, le nombre d'entretiens est en forte augmentation (pour rappel, une victime peut être reçue à plusieurs reprises).

La réorganisation de nos services, avec la création d'un Pôle dédié à l'Aide aux Victimes, et le renfort opéré par l'arrivée d'un Intervenant Socio-Judiciaire (ISJ) ont permis d'améliorer la prise en contact des victimes, à la fois quantitativement et qualitativement.

Enfin, les ISJ ont été mieux en mesure d'enregistrer statistiquement l'activité réalisée.

La lutte contre les violences intrafamiliales

Depuis quelques années, la place occupée par le sujet des Violences Intrafamiliales est prépondérante dans notre activité auprès des victimes. Cela s'explique en particulier par la mise en place, au niveau national, de dispositifs en leur faveur, qui sont déclinées localement par les deux tribunaux judiciaires du département, dispositifs que nous sommes chargés d'assurer en tant que service d'aide aux victimes.

En 2023, 472 victimes de violences avaient subi des faits dans un cadre familial, soit un tiers des prises en charge (367 en 2022). Parmi elles, 378 ont été victimes de leur conjoint ou ex-conjoint. Rapporté au nombre total de personnes prises en charge (1272), les victimes de violences au sein du couple représentent donc à elles seules 30% de notre activité d'aide aux victimes.

Les dispositifs de protection de ces victimes sont en constant développement ces dernières années et impliquent une capacité de réponse importante du service, parfois dans une certaine urgence.

Nous sommes ainsi sollicités pour :

- Evaluer la situation des victimes : saisine par les magistrats pour réaliser des « EVVI »= Evaluation Individualisée des Victimes, soit 76 saisines ;
- Evaluer l'opportunité de la remise des Téléphones Grave Danger (TGD), assurer la remise de ce TGD, et suivre la victime au cours du dispositif, soit 105 entretiens (45 en 2022) ;
- Assurer la remise des Bracelets Anti-Rapprochement (BAR) et suivre la victime bénéficiaire, soit 63 entretiens (26 en 2022) ;
- Aviser les victimes de la sortie de détention de leur ex-conjoint ayant été condamné pour des violences par conjoint, soit 25 saisines.

L'évolution du nombre d'entretiens assurés pour les remises de dispositif de protection et le suivi des victimes manifeste cette évolution très notable de l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Notre service a pour vocation d'aider les victimes autant que de besoin, à différents stades de la procédure ou phases de leur reconstruction, en lien ou non avec le déroulé de la procédure pénale qui les concernent. L'objectif n'est donc pas d'apporter une seule réponse à un instant T mais au contraire de permettre à la victime de revenir vers notre service si elle le souhaite ; dans certaines situations, c'est le service qui reprend contact avec la victime, en accord avec elle et dans le respect de son autonomie.

Cette attention a été renforcée au cours des dernières années, permise par l'augmentation de l'effectif du service, et aboutit au renforcement des suivis de victimes, sur le moyen voire le long terme.

Ainsi, sur les 1272 victimes accueillies, 550 ont bénéficié d'au moins deux entretiens, soit 43% d'entre elles. Ce pourcentage est en augmentation constante et reflète les efforts menés par le service pour améliorer le service rendu

Les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV)

L'ACJM assure une présence au sein des deux juridictions de l'Orne, dans le cadre de ces Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) : le mardi matin et le jeudi matin à Alençon et le mardi à Argentan.

Le BAV est assuré sur le temps des audiences correctionnelles de ces juridictions, ce qui permet au service d'aider les victimes présentes pour cette audience et qui peuvent avoir besoin d'informations immédiates.

Les juristes présents peuvent également accompagner physiquement les victimes dans la salle d'audience.

Dans le cadre des BAV, le service prend contact avec les victimes en amont des audiences correctionnelles pour les aider dans les démarches en vue de celles-ci.

Enfin, l'ACJM est parfois désigné par le Parquet pour notifier à une victime un classement sans suite de sa plainte, ou pour lui soumettre l'éventualité de la correctionnalisation d'une procédure et recueillir alors son accord ; nous réalisons ces entretiens dans le cadre du BAV.

L'Accueil de Jour

L'Accueil de Jour a pour objet d'assurer un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit aux personnes confrontées à une situation de violences conjugales, pour les aider à en sortir dans le cadre d'un accompagnement individualisé, et dans un contexte de moyen-long terme, afin que la victime ne se trouve pas confrontée à un départ dans l'urgence, non prévu et très insécurisant.

Le dispositif est animé par une travailleuse sociale, et s'appuie aussi sur l'ensemble des compétences de l'équipe du service d'aide aux victimes (juristes, psychologue).

96 victimes ont été accueillies, ce qui correspond à une activité proche de celle des années précédentes (105 en 2022) ; le dispositif apparaît bien identifié par les différents partenaires.

Néanmoins, on note des situations plus complexes que par le passé, avec des sujets multiples (droit des étrangers pour certaines femmes, difficultés sociales, de mobilité, freins d'ordre psychologique, ...) à prendre en compte, ce qui a engendré une activité nettement plus forte en termes d'entretiens réalisés par la référente du dispositif (563 en 2023 contre 388 en 2022).

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Dans le prolongement de ces accompagnements individuels, un groupe de parole est proposé aux victimes. Il a pour objet de rompre l'isolement des personnes, et de leur permettre d'avancer pour leur reconstruction personnelle, par la rencontre avec d'autres victimes.

Elles se sentent ainsi moins isolées, et prennent aussi conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir subi ce type de faits.

Il est coanimé par la référente de l'Accueil de Jour.

Comme en 2022, la coanimation s'est organisée avec l'UDAF, en la personne du référent de La Maison des Familles.

La session organisée en 2023 a été suivie par 6 femmes ; les thématiques habituelles y ont été déclinées.

Depuis 2022, la session est précédée d'un temps convivial d'information, en amont de la session, pour la faire connaître plus largement, et permettre une présentation collective aux femmes susceptibles de l'intégrer.

Administration ad hoc

L'A.C.J.M. a été saisie de **112 mesures d'administrateur ad hoc** en 2023 (93 en 2022 ; 113 en 2021).

L'activité apparaît donc en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 19 saisines) et stable sur les trois dernières années, à un niveau important, puisque les données chiffrées étaient nettement moins élevées jusqu'en 2020 (50 saisines environ).

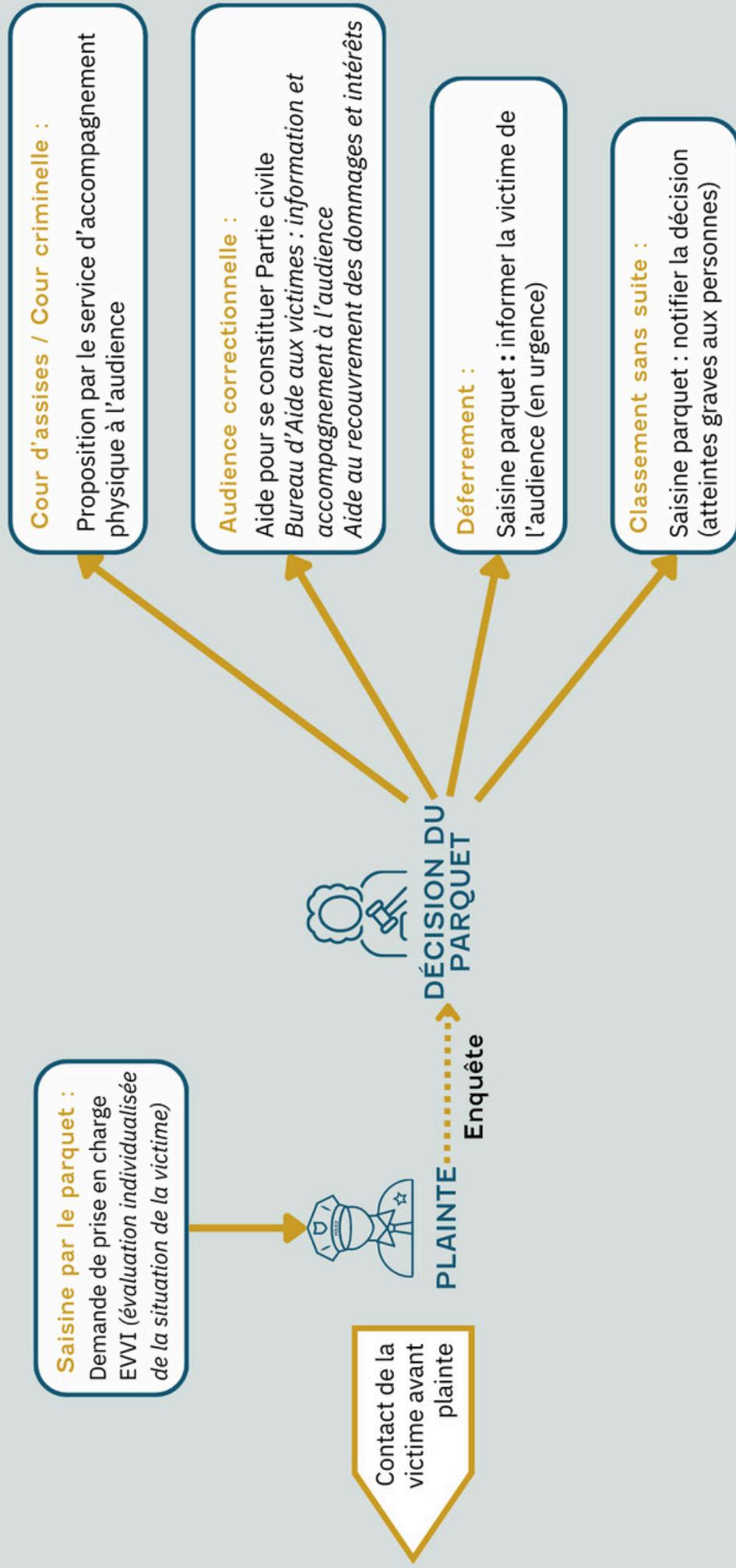
Elle se répartit comme suit : 53 à Alençon (65 en 2022), et 57 à Argentan (28 en 2022), et 2 par des juridictions extérieures.

On note donc une baisse sur la juridiction d'Alençon, et une augmentation forte à Argentan, ce qui explique cette augmentation globalement.

Notre saisine se distribue comme suit :

- 39 par les Parquets d'Alençon et Argentan ;
- 58 par les Juges des Tutelles ;
- 5 par le Juge des Enfants auprès du TJ d'Alençon
- 3 par le Juge d'Instruction d'Alençon, 1 par celui d'Argentan et 1 par une juridiction extérieure ;
- 5 par le Tribunal Correctionnel

270 dossiers étaient en cours en fin d'année, ce qui traduit une activité dense pour le service, qui s'explique par le niveau de saisines depuis 3 années. En effet, les mesures d'administrateur ad hoc peuvent s'inscrire dans la durée, en fonction des procédures pour lesquelles on est saisi.



Démarche volontaire de la victime, qui aura connaissance de notre service à tout stade de la procédure, nos coordonnées du service d'aide aux victimes figurant dans les documents qui lui sont remis : récépissé de dépôt de plainte, avis à victime (d'une audience, d'un classement sans suite), réception du jugement

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)



4-2/ Services de soutien et prévention judiciaire

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2023

Mesures ordonnées en 2023	Alençon	Argentan	Extérieur	Total
Mesures délégués du Procureur	92	182		274
Médiations pénales	/	10		10
Enquêtes sociales rapides	213	75		288
Contrôles Judiciaires	34	28	9	71
Enquêtes de personnalité	3	4	7	14
Total	342	299	10	657
Personnes venues en 2023	Alençon	Argentan	Extérieur	Total
Stage Citoyenneté	23	47	1	71
Stage violences conjugales	61	87		148
Stage de responsabilisation parentale	16	17		33
Total	100	151	1	252

L'activité de l'année 2023 se situe à un niveau proche de celle de 2022, malgré une très légère baisse (657 mesures ordonnées contre 687 en 2022). Ce total est aussi proche (mais supérieur) à celui de l'activité 2021 (624), ce qui traduit une certaine linéarité de cette activité.

On note néanmoins des évolutions en fonction des mesures avec une augmentation des saisines pour des enquêtes sociales rapides, et une baisse des mesures alternatives et de contrôle judiciaire.

L'activité reste globalement équilibrée entre les deux juridictions même si les mesures ordonnées par la juridiction d'Alençon (à la hausse) sont cette année supérieures à celles de la juridiction d'Argentan (à la baisse).

Les saisines pour stages continuent d'augmenter.

Concernant les mesures « Délégués du Procureur »

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre de permanences TTR (convocations remises aux justiciables par Officier de Police Judiciaire), à Alençon, Argentan, Flers et l'Aigle, qu'il s'agisse de majeurs ou de mineurs.

Elles se déclinent en mesures d'Avertissement Pénal Probatoire (qui a succédé au « Rappel à la Loi »), de Classement sous conditions et de Composition pénale ; pour cette dernière mesure, nous sommes saisis exclusivement par le Parquet du TJ d'Argentan.

Le nombre de saisines a légèrement diminué par rapport à 2022 (315 saisines en 2022), uniquement auprès de la juridiction d'Alençon (129 en 2022).

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Concernant la médiation pénale

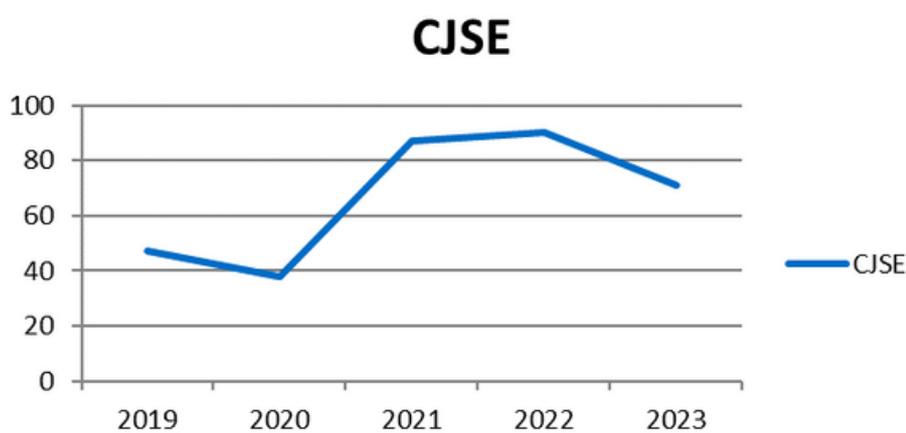
Notre service agit sur saisine du Procureur de la République.

La médiation a pour objet de rechercher avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

Le niveau d'activité de cette mesure est historiquement bas, et extrêmement faible. Nous n'avons été saisis que de 10 mesures dans l'année, uniquement par le Parquet d'Argentan.

Concernant le contrôle judiciaire socio-éducatif

Après avoir atteint des niveaux de saisines élevés en 2021 et 2022, l'activité du contrôle judiciaire a diminué en 2023, tout en se maintenant à un niveau supérieur aux exercices ayant précédé cette phase d'augmentation en 2021-2022.



Notre service est désigné pour veiller au contrôle du respect des obligations par le justiciable. Celles-ci concernent notamment des obligations d'insertion, de soins (psychologique, en addictologie), de « pointage » en commissariat ou gendarmerie, d'interdiction d'entrer en relation avec un plaignant.

Au-delà de cet aspect de contrôle, lors des entretiens que nous menons fréquemment avec le mis en cause, l'objectif socioéducatif est d'évoquer avec la personne son insertion au sens large, de l'orienter vers d'éventuelles démarches, ainsi que l'amener à réfléchir aux conséquences de ses actes, pour la victime, la société, lui-même, ses proches.

Enfin, notre travail d'accompagnement vise aussi à permettre à la personne sous contrôle judiciaire de bien appréhender la procédure pénale qui le concerne.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

En 2023, les saisines ont émané pour 34 du Tribunal Judiciaire d'Alençon, 28 du Tribunal Judiciaire d'Argentan et 9 d'une juridiction extérieure.

3 modes de saisine sont mises en œuvre :

- Du **Juge des Libertés et de la Détention**, pour un suivi de courte durée, ne pouvant excéder 6 mois. Cette désignation concerne notamment le contentieux des violences au sein du couple. La mesure consiste alors notamment à l'éviction, du conjoint poursuivi, du domicile familial.
- D'un **Juge d'Instruction** dans le cadre d'une information judiciaire pour des faits de nature correctionnelle ou criminelle, pour un suivi qui s'étend alors sur plusieurs mois voire plusieurs années. Les infractions les plus représentées sont celles de nature sexuelle, les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants.
- Du **Tribunal Correctionnel**, dans le cadre d'un renvoi du dossier à une audience ultérieure

Concernant les réponses collectives = les stages

Les stages mis en œuvre par l'ACJM ont d'abord été travaillés dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites. Néanmoins, l'évolution de la pratique montre que les justiciables sont également orientés dans le cadre soit d'une peine de stage prononcée par le Tribunal Correctionnel, soit d'une obligation particulière d'une mesure de Sursis Probatoire.

Nos stages sont organisés à Alençon, à Argentan, et depuis 2023, à Flers, pour se rapprocher des justiciables domiciliés dans ce secteur géographique.

Au total, les mesures collectives (tous types de stages confondus) ont généré la mise en place de 34 sessions ; 252 stagiaires ont été accueillis.

Le stage de citoyenneté

Chaque session de stage dure une journée, soit 6 heures ; le coût du stage est de 150 Euros.

L'activité de ce stage de citoyenneté est très équilibrée entre les deux juridictions.

Il concerne des justiciables ayant commis des infractions relativement diversifiées telles que vol, violences légères, menaces, outrages, ...

L'objectif est de leur rappeler les fondements de la république, la place des institutions, ...mais aussi de les amener à réfléchir à leur responsabilité et leur propre place de citoyen.

Notre saisine a émané de la juridiction d'Argentan aux deux tiers.

9 sessions ont été organisées : 3 à Alençon et 6 sur le ressort de la juridiction d'Argentan (3 à Argentan et 3 à Flers), et 71 stagiaires ont été reçus.

Le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple

Chaque session de stage dure deux jours, soit 12 heures et coûte 230Euros.

Le stage, spécifiquement dédié pour les auteurs de violences conjugales a été mis en place 8 fois à **Alençon**, **9 fois à Argentan** et **4 fois à Flers**, soit 21 sessions organisées en 2023, contre 16 en 2022 et 10 en 2021.

148 personnes ont ainsi été reçues au cours de l'année 2023 (120 en 2022).

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Le stage de responsabilisation parentale

Les sessions de stage sont prévues sur deux journées, soit 12 heures ; le coût du stage est de 225 Euros.

Ce stage est le plus récemment organisé ; il a été d'abord mis en œuvre à Alençon, avant d'être étendu à la juridiction d'Argentan.

En tout, 4 sessions ont été organisées (2 à Alençon, 2 à Argentan) et 33 justiciables ont effectué ce stage en 2023.

Le stage est destiné à des parents poursuivis pour un manquement à leurs obligations légales, notamment en cas de violences sur leur enfant, de non-représentation d'enfant, de non-paiement de la pension alimentaire.

Le stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants

L'ACJM intervient à la demande de Drog' Aide 61 dans le cadre d'un partenariat établi en 2018. L'intervention dure environ deux heures et porte sur le volet juridique et les conséquences judiciaires d'une Infraction à la Législation sur les Stupéfiants.

Notre service est amené à se déplacer sur les différents lieux de stage du département : Argentan, Flers et Mortagne-au-Perche, en plus d'Alençon, pour 12 interventions dans l'année.

Concernant le dispositif d'accompagnement en matière de soins et d'insertion

L'ACJM intervient en partenariat direct avec l'association Addictions France dans le cadre d'un Parcours d'Insertion et de Santé destiné aux personnes ayant présenté une consommation d'alcool ou de stupéfiants problématique lors de la commission d'une infraction, et qui peuvent connaître des difficultés d'insertion.

Le dispositif avait été initié par le parquet d'Argentan dans le cadre d'une mesure de composition pénale. Il leur est proposé un parcours de 6 mois destiné à les soutenir activement dans leurs démarches de soin et d'insertion.

Par ailleurs, en accord avec le Parquet et le SPIP d'Argentan, le dispositif peut être proposé aux justiciables suivis ce service dans le cadre d'un sursis probatoire.

Enfin, cette mesure a connu une double évolution en 2023. D'une part, il a été déployé sur le territoire de Flers, ce qui a généré un nouveau partenariat, avec l'antenne de Flers d'addictions France. D'autre part, ce suivi a également été mis en place auprès du Tribunal Judiciaire d'Alençon, Madame le Procureur ayant souhaité l'expérimenter également.

Le dispositif consiste en un accompagnement individuel renforcé, avec des entretiens réguliers.

Il vise à un travail sur l'insertion au sens large (travail, formation, logement, mobilités, ...) en fonction de la situation de la personne et à la suite d'une évaluation qui permet de contractualiser avec elle les axes de travail. En parallèle, une prise en charge sanitaire est assurée au regard de la consommation de produits psychoactifs de cette personne.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)



Le volume d'activité de saisines reste faible, même s'il a augmenté avec son extension géographique et auprès des deux parquets du département.

18 saisines ont émané du Parquet d'Argentan en 2023 (6 pour le secteur d'Argentan et 12 pour celui de Flers) et 9 du Parquet d'Alençon.

Pourtant, dès lors que le justiciable adhère à cet accompagnement (assiduité aux entretiens, engagement personnel), on constate des évolutions de situations souvent très favorables, à la fois sur les sujets d'accès aux droits sociaux, d'insertion socioprofessionnelle, de réduction des consommations addictives voire d'abstinence.

4-3/ Concernant le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales : CPCA

En 2021, en collaboration avec l'association L'Etape, l'ACJM a présenté une réponse à l'appel à projets relatif à la mise en œuvre du CPCA ; ce projet a été retenu par la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité.

Le CPCA a pour objet la protection des victimes, par une meilleure prise en charge des auteurs, contribuant à la prévention de la récidive.

L'entrée dans le dispositif se fait soit dans un cadre judiciaire, ce qui est majoritairement le cas, soit de manière volontaire.

La prise en charge est assurée par un binôme (Intervenant Socio-Judiciaire et psychologue).

Après un entretien d'évaluation, la personne est obligatoirement orientée vers le Stage de Responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

L'accompagnement renforcé de l'auteur de ces violences s'articule autour des problématiques repérées (insertion, addiction, parentalité, ...).

Un travail est également mené autour du passage à l'acte et de sa compréhension, autour de la prise en compte de sa responsabilité, des conséquences pour la victime. Ce travail peut notamment s'effectuer au cours d'entretiens individuels avec la psychologue.

Des modules complémentaires ont également été mis en place en 2023 : module « Gestion des relations interpersonnelles », d'un « Café Philo » autour de la communication.

Après une phase de préfiguration, le dispositif s'est mis en œuvre début 2022.

En 2023, on a noté une montée en charge important de ce dispositif.

Ainsi, 58 personnes ont été orientées vers le CPCA :

- 51 personnes dans un cadre judiciaire (43 par le Tribunal Judiciaire d'Argentan et 8 par le Tribunal Judiciaire d'Alençon) ;
- 7 personnes ·personnes dans un cadre volontaire.

4/ ACTIVITES DANS L'ORNE (suite)

Concernant les mesures judiciaires :

- 27 sursis probatoires ;
- 18 contrôles judiciaires ;
- 5 compositions pénales ;
- 1 ordonnance pénale.

Le dispositif étant départemental, les personnes sont reçues dans différentes villes, dans un souci de proximité, ce qui implique une mobilisation importante du service et des deux référentes.

Le CPCA s'appuie par ailleurs sur le réseau partenarial préexistant, notamment pour des orientations selon la situation des personnes.

Le travail proposé au justiciable est le fruit de l'évaluation initiale des besoins.

On constate en fin de parcours des évolutions réelles dans le positionnement autour des faits reprochés et plus globalement concernant le rapport à la violence et la réflexion sur sa relation de couple.

L'étayage apporté par l'équipe CPCA et notamment dans le cadre des entretiens psychologiques est le souvent apprécié par les justiciables, certains sollicitant la poursuite de l'accompagnement à l'échéance de la mesure judiciaire.

Enfin, l'évolution sociale et professionnelle, le travail mené autour des addictions, sont autant d'éléments permettant de réduire le risque de récidive.



4-4/ Actions de prévention développées en 2023

Au cours de l'année 2023, l'antenne de l'Orne a eu l'opportunité de mettre en œuvre des actions nouvelles, qui ont permis d'initier une complémentarité de nos activités, et une approche extra-judiciaire.

Ces actions ont été menées plus particulièrement à Argentan, auprès des deux collèges publics de la ville.

Deux dispositifs distincts ont été élaborés, en concertation avec les collèges qui nous avaient sollicité.

Pour le collège Rostand, il s'agissait de participer à l'opération Rostand'Gagements. Les deux jours précédant les vacances de printemps, l'établissement accueille des intervenants extérieurs pour animer des temps autour de l'engagement au sens large.

Dans ce contexte, l'ACJM a été sollicitée pour organiser un temps autour de la justice, de la loi, de la place de la victime.

En accord avec le collège, il a été construit une intervention de 2 heures, incluant l'organisation d'un procès fictif, pour lequel une partie des élèves devait assurer des rôles (mis en cause, victimes, avocats, juge), ce qui a permis d'aborder de manière dynamique et participative les thématiques prévues, et de mettre les élèves en situation de défendre, juger.

4 temps de 2 heures ont été assurés au cours de ces deux journées, et le retour de l'établissement sur l'évaluation par les élèves a été positif. Il a été prévu de reconduire cette action en 2024.

Concernant le collège Truffaut, la demande concernait une « mesure réparatrice » de responsabilisation. La mesure de responsabilisation peut être prise par le chef d'établissement en alternative de l'exclusion temporaire décidée pour un élève. En effet, les établissements déplorent l'absence de vertu pédagogique à l'exclusion temporaire.

La mesure de responsabilisation a consisté à rencontrer une élève qui avait menacé une professeure et la principale, via les réseaux sociaux. Elle a été accueillie avec ses parents, pour un entretien qui s'est tenu au sein du collège.

L'objectif a été de l'amener à une meilleure prise de conscience de la portée de ses mots, de son comportement, des conséquences personnelles pour les membres de la communauté éducative. Cet échange a aussi été l'occasion d'un rappel de la Loi, d'évoquer la situation avec les parents, et de recueillir auprès d'eux la manière dont ils avaient pris en compte cet événement à leur niveau. Enfin, la question des réseaux sociaux, de leur usage et de la « caisse de résonance » qu'ils peuvent constituer ont été également évoqués.

Ces opportunités ont permis, en interne, d'engager une réflexion sur la mise en place d'un service de prévention plus structuré.

Ce projet est en cours d'élaboration pour 2024.

5-1/ Service d'aide aux victimes

L'ACJM dans le Calvados recouvre trois champs d'intervention distincts et complémentaires dans le cadre de l'aide aux victimes :

- le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) au sein du tribunal judiciaire de CAEN,
- le Service d'Aide aux Victimes (SAVI) qui tient une permanence d'accueil téléphonique et physique au sein du quartier de la Grâce de Dieu dans les locaux situés au 16 rue St André à Caen
- la mission d'administrateur ad'hoc

1370 victimes
ont eu leur premier
contact avec
l'ACJM en 2023 :
+ 52 %
(vs 2022)

Ces activités d'aide aux victimes nous amènent à prendre en compte les victimes qui nous sollicitent mais également à être proactifs en prenant contact avec les victimes dans le cadre de dispositifs spécifiques mis en œuvre avec le Parquet de Caen pour les victimes de violences intrafamiliales. C'est cette démarche proactive qui explique l'augmentation du nombre de premiers contacts.

L'équipe est pluridisciplinaire et mixte, constituée d'intervenants socio-judiciaires aux cursus complémentaires (droit, psychologie), d'une secrétaire, d'une psychologue et, pour la première fois en 2023, d'une volontaire en service civique.

Le Bureau d'Aide aux Victimes

Le Bureau d'Aide aux Victimes situé au sein même du Tribunal Judiciaire de CAEN est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jeudis matins). Le contenu des interventions y est multiple et marqué par un nécessaire accompagnement en temps réel. En effet, il s'agit ici de :

- **recevoir** tous les plaignants qui se présentent spontanément / contactent l'accueil du tribunal pour avoir des informations sur leurs droits et le déroulé des procédures judiciaires ;
- **aviser** les victimes de l'audience prévue pour l'auteur le jour même (comparution immédiate/comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) et leur expliquer leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles en termes d'indemnisation notamment ;
- **aviser** les victimes de violences intrafamiliales dans le même but avec des précisions complémentaires apportées sur les dispositifs de protection, les conditions de faisabilité et l'intérêt de ces mesures ;
- **informer, évaluer** l'opportunité d'un téléphone grave danger (TGD), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, *21 nouveaux TGD attribués en 2023 ;*
- **informer, évaluer** l'opportunité d'un téléphone lié à un bracelet anti-rapprochement (BAR), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, *14 nouveaux dispositifs BAR attribués en 2023 ;*
- **réaliser** les enquêtes d'évaluations victimes (EVVI) sur réquisitions du magistrat pour favoriser la prise en compte de la situation de la victime dans le déroulé judiciaire en donnant une vision globale de cette situation victime et en recensant les éléments d'appréciation nécessaires à l'attribution d'un dispositif de protection, *58 EVVI réalisées en 2023.*

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

L'activité du Service d'Aide aux Victimes (SAVI)

Le Service d'Aide aux victimes est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures pour l'accueil téléphonique et physique dans les locaux de l'ACJM situés 16 rue de Saint André à Caen ; quatre demi-journées de permanence ont lieu chaque mois à la Maison de Justice et du Droit pour proposer aux victimes un lieu alternatif.

Le contenu des interventions est multiple ici aussi mais favorise le temps moyen-long, celui nécessaire à la victime pour solliciter l'association et créer, avec l'intervenant socio-judiciaire, le lien de travail nécessaire à l'expression de ses besoins.

Sont réalisés par le SAVI :

- **Les avis à victime « sortie de détention » et les enquêtes sollicitées par le Juge d'application des Peines** : ici l'auteur est placé sous main de justice (en détention ou suivi par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et le déroulé de sa peine nécessite information ou avis de la victime. Créer l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que le temps judiciaire de l'exécution de la peine n'est pas forcément celui de la peine prononcée mais aussi que son statut et ses droits font d'elle, si elle le souhaite, un acteur de cette peine. *9 avis à victime sortie de détention et 44 enquêtes JAP en 2023 ;*
- **Les notifications de classement sans suite** : l'opportunité des poursuites appartient au Parquet aussi, après la plainte déposée par la victime et l'enquête menée, si l'infraction n'est pas suffisamment caractérisée pénalement ou si l'auteur n'est pas identifié par l'enquête, le Procureur peut n'avoir pas d'autre choix que de classer sans suite la plainte visée. Ici encore, l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que sa parole n'est pas contestée et que la vérité judiciaire peut être différente de sa vérité. Ce difficile temps d'explication est accompagné d'une information claire sur les voies de recours existantes. *123 classements sans suite réalisées en 2023, ce chiffre correspondant toutefois partiellement à un rattrapage 2022 ;*
- **La réponse aux appels téléphoniques et les entretiens menés en présentiel** avec ou sans rendez-vous sont autant d'espaces de parole pour la victime qui lui permettent d'être écoutée sans jugement ni demande de justification, de verbaliser ce dont elle se sent victime, et d'être réorientée au besoin vers un dépôt de plainte, un avocat, une association spécialisée (hébergement d'urgence par exemple) ou un service de soins.
- Enfin **en tout lieu et en tout entretien, la justice restaurative** peut être présentée pour que chacun.e connaisse ces dispositifs et puisse s'en saisir le temps venu.

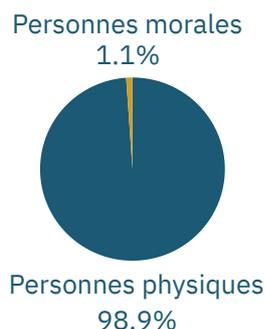
Le Service d'Aide aux Victimes a intégré une nouvelle tâche en 2022, celle du **traitement des fiches de signalement de violences intra-familiales**, dites **fiches VIF** : dès lors que les forces de l'ordre interviennent sur une situation qu'elles qualifient de possibles violences intrafamiliales, une fiche VIF ou une copie du dépôt de plainte est transmis à l'ACJM pour prise de contact systématique. Face à l'afflux de signalements reçus, l'élaboration d'une fiche réflexe a fondé le recrutement d'une volontaire en service civique en 2023 et a permis une prise de contact efficace pour **782 victimes identifiées** (et 132 tentatives de contact non abouties) : même en l'absence de plainte ou de procédure engagée, chacune de ces victimes a été contactée pour prendre de ses nouvelles, faire un point de situation et lui proposer toute aide utile après première évaluation du danger ressenti.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Profil des 2417 personnes informées – orientées – accompagnées BAV / SAVI en 2023



Ce léger recul de la proportion d'hommes (qui passe de 21.7 à 19.85% en une année) peut être lu comme la poursuite de la surreprésentation des femmes par rapport aux exercices précédents (jusqu'en 2020, la répartition par sexe s'établissait autour de 60-40 % contre 77-23% en 2022). Pourtant le nombre brut de victimes hommes qui sont accompagnées par l'ACJM du Calvados augmente lui aussi, passant de 225 en 2022 à 480 en 2023).

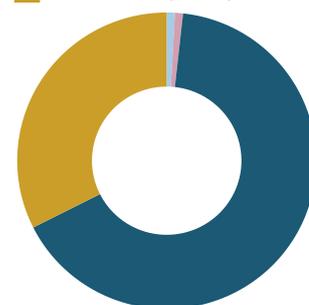
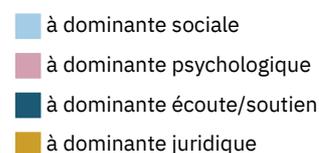


Les 27 personnes morales recensées en 2023 (contre 2390 personnes physiques) ont toutes été sollicitées de manière proactive par l'ACJM dans le cadre d'avis à victimes pour des audiences tenues le jour même.

Le type d'aide apportée

L'aide apportée aux victimes est de plusieurs ordres et les entretiens réalisés ont rarement un objet unique. Pour autant, des dominantes peuvent être retenues et ainsi rapportées.

Il ressort que le besoin premier des victimes est celui d'être écoutées et entendues. Pour certaines d'entre elles (c'est notamment le cas des appels téléphoniques), il n'y a pas de demande connexe : ce temps d'écoute est suffisant à répondre à leur besoin.



5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

L'administration ad hoc

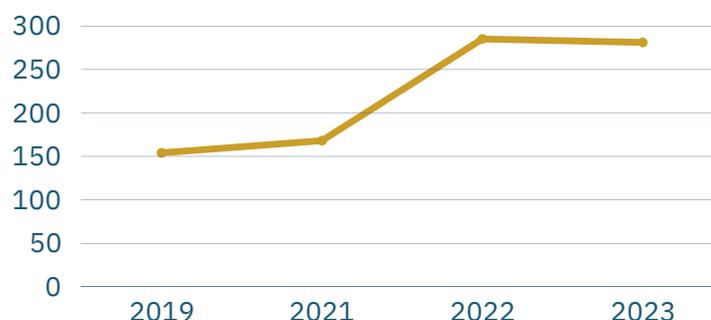
Nous enregistrons, pour l'année 2023, **une stabilisation du niveau très haut de saisines ad hoc connu en 2022.**

281 nouvelles mesures en 2023

285 en 2022

168 en 2021

154 en 2019



Ce plateau - nombre haut de saisines est sans doute à mettre en lien, pour partie, avec la création d'un pôle VIF au sein du tribunal judiciaire de Caen. S'appuyant sur l'article du code de procédure pénale entré en vigueur fin 2021 qui prévoit que le mineur témoin de violences conjugales est dorénavant un mineur victime et qu'il doit pouvoir à ce titre être présent tout au long de la procédure judiciaire, les magistrats du parquet particulièrement sensibilisés ont régulièrement désigné l'ACJM administrateur ad hoc pour de nombreux mineurs témoins-victimes.

134 dossiers ont pris fin en 2023 (pour 188 enfants), par la fin de la mesure pénale ou civile ou par la majorité du jeune accompagné.

Au 31 décembre 2023, **619 mineurs étaient accompagnés par l'ACJM Calvados.**

Plus de situations et plus de réactivité attendue avec des désignations parfois très tardives et nécessitant une intervention urgente dans l'intérêt du mineur concerné

- L'ACJM a fait le choix d'un renfort en interne en 2023 (Manche vers Calvados) puis de financer un poste supplémentaire dès début 2024 pour répondre aux besoins de ces mineurs.
- L'indemnité forfaitaire et indépendante du montant des frais réellement exposés par l'administrateur ad hoc n'a quant à elle été que peu réévaluée depuis 25 ans (décret du 16 septembre 1999).

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



5-2/ Services de soutien et prévention judiciaire

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2023 : accompagnement individuel

Mesures ordonnées en 2023	Caen	Lisieux	Extérieur	Total
Mesures délégué du Procureur	402	1		403
Médiations pénales	4	13		17
Enquêtes sociales rapides	584	151	2	737
Contrôles Judiciaires	51	3	12	66
Enquêtes de personnalité	5		4	9
Total des mesures ordonnées	1046	168	18	1232

Concernant les **mesures ordonnées** le volume d'activité global passe de 1425 en 2022 à 1232 en 2023 (-13.5 %).

Aux deux extrémités du nombre des saisines se trouvent les enquêtes sociales rapides (403) et les enquêtes de personnalité (9).

S'agissant des **enquêtes sociales rapides**, elles s'effectuent dans le cadre d'une permanence assurée par le service du lundi au vendredi, pour rencontrer les justiciables déferés devant la Justice à la suite de leur garde-à-voir. Ces entretiens sont réalisés dans les geôles du tribunal judiciaire de Caen ou par téléphone (Lisieux) et doivent permettre non seulement de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale des intéressés mais également d'informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale.

L'année 2023 montre une **stabilisation du nombre de saisines sur un plateau haut** (-9% par rapport à 2022 mais toujours + 38% par rapport à 2021). Pour cette année, l'accent a été mis sur l'éviction des conjoints violents en essayant de proposer chaque fois que possible une alternative en termes d'hébergement ou un accueil sur une place éviction.

S'agissant des **enquêtes de personnalité**, l'article 81 alinéa 6 du code de procédure pénale les prévoit sans les définir. Telle que réalisée par l'ACJM, conformément aux préconisations de notre fédération Citoyens et Justice, l'Enquête de Personnalité (EP) est une mesure d'investigation approfondie. Elle s'appuie sur des entretiens réalisés avec la personne, sur des documents de vérification qu'elle peut fournir, ainsi que sur des témoignages recueillis dans son entourage. Il est dressé rapport du tout et ainsi, si le nombre de saisines est faible, il correspond au réel à un volume d'heures travaillées de l'ordre de 150 heures pour l'année 2023.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Concernant les mesures « délégués du procureur »

Nos saisines en la matière se déclinent en 3 types de mesures :

- Les **compositions pénales**, exclusivement pour des majeurs : **295 saisines en 2023** contre 345 en 2022, 455 en 2021 et 388 en 2020.
- Des mesures d'**avertissement pénal probatoire** : **17 saisines en 2023** (23 en 2022, 94 saisines en 2021, 108 en 2020). Cette mesure a remplacé celle du Rappel à la loi.
- Des mesures de **classement sous condition** : **91 saisines en 2023** (97 en 2022, 118 saisines en 2021, 145 en 2020)

Ces deux dernières concernent aussi bien des mineurs que des majeurs.

Les compositions pénales traitées par l'ACJM sont exclusivement liées à des infractions routières, en lien avec une consommation de produits (alcool et/ou stupéfiants) et prévoient régulièrement suspension judiciaire du permis de conduire, exécution d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière et/ou paiement d'une amende.

Le constat était posé dès 2021 que les mesures alternatives dans leur ensemble apparaissent nettement moins prisées par le Parquet : 2023 a confirmé les chiffres de 2022 (baisse continue pour l'avertissement pénal probatoire, relative stabilité basse pour les classements sous condition et les compositions pénales). En 2024, le nombre de nos permanences consacrées à chacune de ces mesures sera revu pour intégrer ces modifications pérennes : en diminuant les permanences de classement sous conditions et rappel à la loi / en augmentant d'autant les permanences de composition pénale, à la demande du parquet, pour favoriser cette orientation.

Concernant la médiation pénale

L'objet de cette mesure est de rechercher avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

La baisse de nos saisines était continue depuis de nombreuses années et avait atteint le seuil de 7 mesures en 2020. 2021 notait une reprise de cette activité du fait d'une double volonté :

- Celle du parquet caennais d'apporter une réponse la plus rapide possible en matière familiale (médiation familiale en circuit court) ;
- Celle du parquet lexovien de faire convoquer directement par OPJ les acteurs d'une possible médiation pénale (typiquement conflits « simples » entre protagonistes identifiés).

L'effet de ces nouvelles procédures a été notable en 2022 puisque les saisines pour médiations avaient vu leur nombre tripler mais, s'il a déjà diminué de 30% à Lisieux, il s'est effondré à Caen (-90% de saisines) en 2023.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

Concernant les mesures d'accompagnement

En matière de contrôles judiciaires socio-éducatifs, la saisine de notre service a diminué en 2023 (66 saisines contre 98 en 2022) sans toutefois redescendre à son niveau de 2021 (49).

Dans le détail des juridictions nous ayant désignées, on constate que le volume provient majoritairement du tribunal judiciaire de Caen (78%) : pour 66 saisines, 12 proviennent de juridictions extérieures (contre 8 en 2021) et 3 de Lisieux.

La durée de ces contrôles judiciaires est très hétéroclite : de 1 mois à plus de 5 ans (7 personnes actuellement accompagnées sont en attente de leur jugement et placées sous contrôle judiciaire depuis 2019).

Entre entrées, sorties et CJ longs, ce sont 70 à 80 personnes placées sous CJ qui sont simultanément accompagnés par les 4 intervenants du pôle soutien et prévention judiciaire.

Récapitulatif des mesures ordonnées en 2023 : mesures collectives

Stages & thématiques	Mesures ordonnées	Nombre de stages	Nombre de personnes présentes	Taux absents
Sensibilisation usage stupéfiants	152	6	55	60%
Violences au sein du couple	213	14	138	32%
Citoyenneté	141	10	96	51%
Responsabilisation parentale	27	1	4	69%
Total	533	31	293	moyenne : 53%

En alternative aux poursuites, à titre de peine principale ou de peine complémentaire, le stage en plus d'être une sanction est pour l'auteur un temps utile à la réflexion.

Au-delà des spécificités de chaque stage, notre objectif est de garantir un espace d'échange sécurisant, non jugeant, en nous appuyant sur des supports permettant l'interaction.

En effet, les échanges avec les animateurs et entre stagiaires permettent à chaque justiciable de mieux s'approprier les sujets abordés lors de ces sessions et d'approfondir leur propre réflexion.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

L'ACJM du Calvados organise 4 stages :

Le stage	Durée	Entretien préalable	Coût par stagiaire	Thèmes travaillés
Stage de Citoyenneté	1 jour	non	150 €	Les valeurs de la République et ses Institutions Constitutionnelles, les symboles et les cérémonies nationales, le développement des compétences de citoyen au quotidien, l'engagement citoyen...
Stage de Responsabilisation pour la Prévention et la lutte contre les violences au sein du couple	2 jours	oui	230 €	L'égalité Femmes-Hommes, le couple et son fonctionnement, la communication, la définition de la violence au sein du couple, le cadre légal, la place de la victime et celle des éventuels enfants-témoins...
Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants	2 jours	non	250 €	Réflexion sur les dangers et effets de la consommation de stupéfiants sous 3 aspects (les composantes légale, sanitaire et sociale)
Stage de Responsabilité parentale	2 jours	oui	225 €	La présentation de la parentalité, la notion d'autorité parentale, la parentalité au quotidien, le soutien à la parentalité...

L'année 2023 aura permis la mise en place du stage de responsabilité parentale pour répondre aux besoins en la matière.

Du côté de ces mesures collectives, **l'activité est en hausse par rapport à 2022.**

Si le stage de sensibilisations aux dangers de l'usage de produits stupéfiants voit moins de personnes orientées en 2023 qu'en 2022 (152 contre 195 soit une baisse de 22%), les 3 autres actent d'une nette augmentation :

+ 55 % pour le stage de citoyenneté

+ 38 % pour le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

+ 93% pour le stage de responsabilisation parentale (chiffre toutefois non représentatif puisqu'il traduit peut-être l'appel d'air lié à la mise en place effective de ce stage. Les chiffres 2024 permettront une meilleure analyse).

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

En 2023, tous les stages ont été retravaillés en équipe entière :

- Les animateurs de chaque stage sont ISJ du pôle socio-judiciaire ou du pôle victimes pour favoriser les échanges, les points de vue multiples et cumuler les expertises pour une dynamique de prévention globale de la récidive.
- La refonte des contenus de stage a permis de moderniser les supports et de réarticuler les interventions.
- Un travail a été mené autour de la question de l'absentéisme. Constat a été posé qu'il était souvent à mettre en lien avec le coût des stages. En faisant un focus sur ce point dès la convocation initiale, les stagiaires ont pu contacter l'ACJM au plus vite pour mettre en place des échéanciers de paiement.
- Une nouvelle communication du contenu des stages auprès des délégués du procureur et du SPIP, afin que chacun, dès qu'il oriente un auteur vers un stage ACJM puisse exprimer clairement ce à quoi le futur stagiaire doit s'attendre a également favorisé la présence en stage.
- Enfin le binôme (ou trinôme) des intervenants a définitivement validé l'efficacité de chaque stage programmé tout en favorisant une animation commune ou en relais à 2 ou 3 ISJ pour éviter l'épuisement d'un seul.

5-3/ Le CPCA dans le Calvados

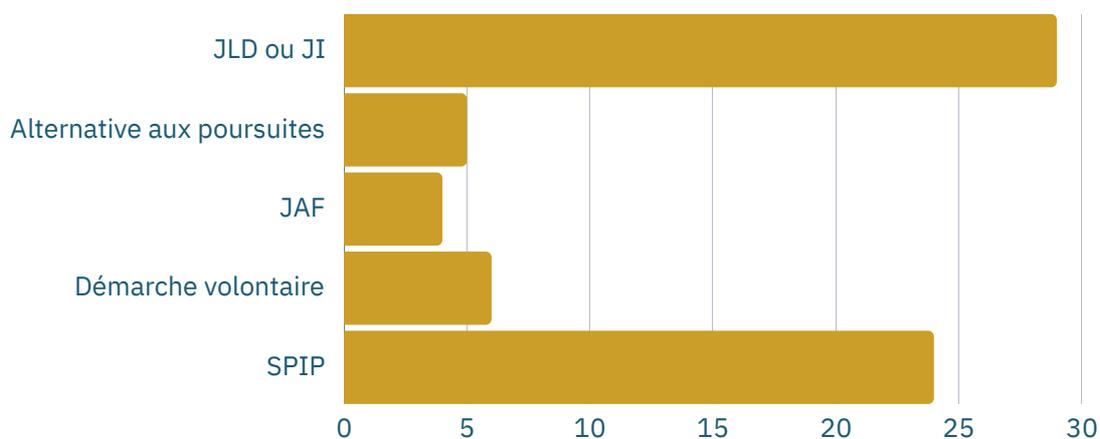
Concrètement, une entrée sur le dispositif CPCA ouvre à :

- 1 premier entretien mené en binôme par l'intervenant socio judiciaire et la psychologue, a pour objectif de présenter le dispositif, le recontextualiser dans le parcours judiciaire mais aussi de faire connaissance et de dresser un premier état des lieux de la prise de distance par rapport aux faits commis. En fonction de la personne reçue et à tout moment du parcours CPCA, d'autres entretiens peuvent être mis en œuvre.
- La participation au stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple (2 jours) est obligatoire : c'est ce qui est qualifié de «module socle».
- Quant aux besoins repérés dès le premier rendez-vous, pendant le module socle ou lors d'entretiens suivants, 5 d'entre eux font bénéficier le mis en cause de modules complémentaires :
 - **le besoin psychologique.** Un ou des entretiens individuels avec la psychologue de l'ACJM doivent permettre d'initier une prise en charge, de lever des freins, de favoriser l'orientation vers un dispositif de droit commun. Il ne s'agit pas de remplacer l'obligation de soins qui peut être par ailleurs prononcée mais bien de la compléter / de faciliter sa mise en œuvre.
 - **le besoin en insertion professionnelle,** assuré par l'Etape, permet une prise en charge individuelle ou collective. Celle-ci doit permettre d'identifier les liens entre situation professionnelle et situation conjugale pour favoriser la prise de conscience et trouver des leviers.
 - **le besoin d'être étayé dans sa parentalité,** ici 2 possibilités sont offertes en fonction du profil du concerné : celle de la participation à un module parentalité (en cours de construction) ou celle de l'orientation vers le stage parentalité.
 - **le besoin de repenser son rapport à l'autre** (accompagnement à une meilleure gestion des relations interpersonnelles). L'objectif est de comprendre les mécanismes des comportements sociaux des individus, reconnaître ses comportements reflexes pour avoir la capacité de choisir et d'opérer un changement dans ses interactions avec autrui. 1 module de 2 ½ journées organisé et animé par l'ETAPE qui a eu lieu pour la première fois les 21 et 28 septembre 2023.
 - **le besoin lié aux addictions** pour sortir d'un schéma répété et initier une démarche soins (alcool et/ou stupéfiants) / pour interroger le recours aux substances comme échappatoire. Ce dernier module à mettre en place le sera courant 2024.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (fin)

Pour rappel en 2022, ce sont 57 personnes qui ont été accueillies dans ce dispositif. 2023 compte **68 orientations nouvelles** (+20%) dont la répartition s'effectue ainsi :

Répartition des nouvelles orientations



Avant jugement :

29 mesures orientées par le Juge des libertés et de la détention ou le Juge d'instruction

Alternatives aux poursuites :

5 saisines par le Délégué du Procureur

Après jugement :

24 mesures dans le cadre d'obligations particulières liées à un sursis probatoire (SPIP)

Hors circuit judiciaire classique :

4 orientations du Juge aux affaires familiales dans le cadre d'ordonnances de protection

6 démarches volontaires

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)



5-4/ Focus : restructuration de l'antenne du Calvados

La création du poste de chargée de mission dans le Calvados, en complément aux fonctions de cheffe de service, aura permis d'accompagner la mise en place effective de 2 pôles distincts conformément à l'esprit du projet associatif et à la volonté constante d'**améliorer la qualité des accompagnements**.

Du point de vue managérial, l'équipe du Calvados exprimait depuis plusieurs mois de ne travailler que « dans l'urgence ». Les travaux menés au premier trimestre 2023 ont permis d'identifier que cette urgence ne reposait pas sur des données chiffrées mais sur un ressenti : il n'était ici pas tant question d'urgence que d'une clarification nécessaire quant à l'organisation et au pilotage de l'antenne.

Quel public est accompagné par l'ACJM ? Quelles valeurs communes fondent cette action ? De fait, quelles sont les missions de l'ACJM ? sont les 3 questions qui auront guidé la réflexion collective. Ce retour au sens de la mission globale a permis de re-décliner sur l'antenne le contour de :

- l'intervention de l'ACJM
- celui de chaque pôle
- celui de chaque ISJ

en précisant pour chaque niveau qui en pilote le fonctionnement et avec quels outils.

La présence d'une cheffe de service à temps plein à partir de mars 2023 (pour rappel le poste était précédemment occupé par un chef de service pour 2 départements puis pourvu d'octobre à mi-décembre 2022), a permis de retravailler collectivement les bases de l'intervention de l'ACJM dans le Calvados **en établissant pour chaque mesure une fiche action** fondée sur 1/ les besoins du public accompagnés, 2/ la commande institutionnelle et 3/ l'expertise ACJM.

Sur le fond, la spécialisation par pôle aura également permis de professionnaliser encore l'aide aux victimes et de répondre aux besoins d'accompagnement ad hoc de manière plus homogène.

Parallèlement, les salariés de l'antenne traduisaient la nécessité de changement - dont ils étaient convaincus - en besoin de recrutement : prévalait l'idée que pour faire mieux, il faudrait nécessairement et simplement être plus nombreux.

La réorganisation a permis de **changer de paradigme** :

- En séparant pôle victimes et pôle sociojudiciaire pour libérer chaque ISJ du poids idéologique de la confusion,
- En répartissant plus équitablement les charges de travail,
- En fondant les interventions sur un référentiel écrit harmonisant les pratiques,
- En priorisant les tâches.

Cette manière de travailler a permis de chiffrer la charge de travail réelle, de trouver les adaptations nécessaires en recalibrant les effectifs de chaque pôle et en anticipant mieux les plannings et enfin, au besoin, de solliciter des renforts.

5/ ACTIVITES DANS LE CALVADOS (suite)

2023 aura également été placé sous le signe de l'ouverture :

- **ouverture à nos partenaires**, rencontrés sur leurs sites ou invités dans les réunions de pôle et d'équipe,
- et **ouverture aux nouveaux !** Nous avons accueilli en 2023 une stagiaire assistante de service social (stage long 2eme année), une volontaire en service civique, une stagiaire BTS au secrétariat, 4 nouveaux intervenants socio-judiciaires et une alternante en BTS pour le secrétariat. La procédure d'accueil sur site a été formalisée et le livret d'accueil refondé.

Enfin, les bases d'un partenariat avec la faculté de droit de l'université de Caen sont posées pour l'accueil régulier de futurs stagiaires qui créeront le vivier des recrutements à venir pour l'ACJM !

6-1/ Les soutiens de l'ACJM

L'association dispose d'un important réseau de partenaires
Les soutiens de l'ACJM :

Le Ministère de la Justice, Les Conseils Départementaux d'Accès au Droit,
Les Conseils Départementaux de la Manche et de l'Orne,
Les Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance,
Les Délégations Départementales et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,
Les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDECA),
L'Agence Régionale de Santé,

Collectivités

Les Villes de : Coutances, Cherbourg en Cotentin, Granville, Carentan, Avranches, Alençon, Flers, Caen, Hérouville St Clair, L'Aigle, La Ferté-Macé, Argentan,
Les Communautés : Urbaine d'Alençon, de Communes d'Argentan, et d'Agglomérations de Flers, du Cotentin, de St-Lô Agglo, de Coutances Mer et Bocage,
Les organismes bailleurs Caen Habitat et Presqu'Île Habitat, Orne Habitat et Logissia.

6-2/ Les habilitations de l'ACJM

L'ACJM habilitée par le ministère de la Justice.

Association agréée par le



6-3/ et adhésions de l'ACJM

L'ACJM adhère aux Fédérations France Victimes et Citoyens & Justice, ainsi qu'à NEXEM et URIOPSS.



Communication & Revue de presse

Rapport d'activités de l'ACJM

2023





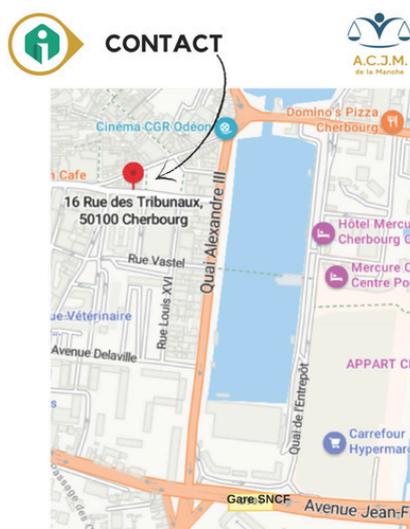
7-1 / Les supports de communication en 2023

Carte de vœux et d'invitation



7/ COMMUNICATION

Point Justice et accès au droit



CONTACT



 16 rue des Tribunaux
 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 02 33 78 00 30
 pointjustice.cherbourg@acjm.info

Brochure Point Justice Cotentin



point-justice
 informer, orienter, aider

Avec le soutien de la C.D.A.D.
 et le T.J. de Cherbourg

**UN SERVICE LIBRE, CONFIDENTIEL,
 GRATUIT ET ANONYME**



Association agréée par le



02.33.78.00.30

Partenaires associés :



Conseil départemental de l'accès au droit de la Manche



NOS OBJECTIFS

Vous informer sur vos droits et vous aider à les faire valoir grâce à :

- Un accueil personnalisé,
- Une écoute qualifiée,
- La délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administratif,
- Une aide à la compréhension de documents et à l'accomplissement de démarches simples,
- Une orientation vers les structures adaptées.



BON DE CONSULTATION GRATUITE

Des bons de consultation gratuite peuvent vous être délivrés sous conditions de ressources*, après vérification.

*Barème de l'aide juridictionnelle, avis d'imposition de l'année écoulée, justificatifs de revenus des 3 derniers mois.



HORAIRES DES PERMANENCES

Permanences du **coordinateur du Point Justice** :

- **Mardi, Mercredi et Jeudi**
- De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Permanences des **intervenants extérieurs** :

 <p>L'A.C.J.M. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h www.acjm.info</p>	<p>AVOCATS 2 fois par mois (sous conditions)</p>
 <p>point-justice</p>	<p>16 rue des Tribunaux CHERBOURG-EN-COTENTIN 02 33 78 00 30</p>
	<p>NOTAIRES 1 fois par mois</p>

7/ COMMUNICATION

Brochure Point Justice centre et sud-Manche



NOS OBJECTIFS

Vous informer sur vos droits et vous aider à les faire valoir grâce à :

- Un accueil personnalisé,
- Une écoute qualifiée,
- La délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administratif,
- Une aide à la compréhension de documents et à l'accomplissement de démarches simples,
- Une orientation vers les structures adaptées.



BON DE CONSULTATION GRATUITE

Des bons de consultation gratuite peuvent vous être délivrés sous conditions de ressources*, après vérification.

*Barème de l'aide juridictionnelle, avis d'imposition de l'année écoulée, justificatifs de revenus des 3 derniers mois.



Avec le soutien de la C.D.A.D.
et le T.J. de Coutances

**UN SERVICE LIBRE, CONFIDENTIEL,
GRATUIT ET ANONYME**



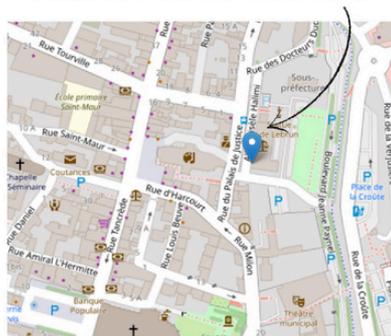
02.33.19.05.80

Partenaires associés :

Association agréée par le



PERMANENCE À COUTANCES



Tribunal judiciaire de Coutances
10A rue du Palais de Justice

Jedi : de 13h30 à 17h



AUTRES PERMANENCES

AVRANCHES

Tribunal de proximité
Pl. Jean de Saint-Avit

1 Lundi par mois : 14h à 17h

GRANVILLE

Pôle famille : 21-23 Rue Saintonge

1 Vendredi par mois : 14h à 17h

SAINT-LÔ

Maison de la Justice et du Droit
5 Rue de la Laitière Normande

1 Lundi par mois : 13h30 à 17h30



point-justice



02 33 19 05 80



secretariat.manche@acjm.info

L'A.C.J.M. CENTRE-SUD MANCHE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

18 rue de l'Ecluse Chette - B.P. 405
50 204 Coutances Cedex

www.acjm.info



A.C.J.M.
de la Manche

Affiche Permanences à Tourlaville

PERMANENCES D'AIDE AUX VICTIMES & D'ACCÈS AUX DROITS

 Mairie de Tourlaville

OBJECTIFS

Informier sur les droits et aider à les faire valoir grâce à :

- Un accueil personnalisé
- Une écoute qualifiée
- La délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administratif
- Une aide à la compréhension de documents et à l'accomplissement de démarches simples
- Une orientation vers les structures adaptées



A.C.J.M.
de la Manche

ACJM, association pour
l'Aide aux victimes, la Citoyenneté,
la Justice et la Médiation,
habilitée par le Ministère de la Justice.

 **CHERBOURG**
en Cotentin

LIEU

Mairie de Tourlaville,
109 avenue des Prairies
50110 Cherbourg en Cotentin

HORAIRES

Sur rendez-vous : 13h30 - 17h

PROCHAINES DATES

Mercredi 20 septembre
Mercredi 4 octobre
Mercredi 18 octobre
Mercredi 15 novembre
Mercredi 29 novembre
Mercredi 13 décembre

PRISE DE RDV

Coordinatrice du Point Justice - ACJM
Mme DAVID
02.33.78.00.30
pointjustice.cherbourg@acjm.info

7/ COMMUNICATION

CPCA Brochure régionale

CONTACTS

Téléphonez ou envoyez un e-mail



CPCA DE LA MANCHE

☎ 02 33 19 05 80

@ secretariat.manche@acjm.info

CPCA DE L'ORNE

☎ 02 33 32 20 00

@ secretariat.orne@acjm.info

CPCA DU CALVADOS

☎ 02 31 35 67 10

@ secretariat.calvados@acjm.info

Plus d'informations : www.acjm.info



RESPONSABILISER - PRÉVENIR

CPCA Calvados - Manche - Orne

Le CPCA est un dispositif de prise en charge de toute personne auteur de violences conjugales, mobilisable dans le Calvados, la Manche et l'Orne.



CE QU'EST LE CPCA

Le CPCA, par la prise en charge des auteurs, est avant tout un dispositif dont l'objectif est de protéger les victimes.

Il permet également de prévenir la récidive.

Nos équipes vous accompagnent en vous garantissant neutralité et confidentialité.

LES MISSIONS

La prise en charge de tout.e auteur.e au sein du couple.

Un parcours articulé autour de différents modules d'actions individuels et collectifs

La contribution à la diffusion de bonnes pratiques, au travail en réseau sur les territoires.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Au cours de la phase d'admission, l'auteur.e signera un contrat d'engagement formalisant la prise en charge.

Dans le cadre d'une orientation par l'autorité judiciaire, ce parcours sera construit en adéquation avec les obligations judiciaires du participant.

LES MODALITÉS D'ENTRÉE

L'orientation CPCA peut être judiciaire ou volontaire.

ORIENTATION PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

- Procureurs de la République (alternative aux poursuites, composition pénale, contrôle judiciaire, classement sous condition)
- Juges d'instruction
- Juges d'application des peines et les SPIP
- Juges aux affaires familiales

ORIENTATION PAR LES PARTENAIRES

- Acteurs institutionnels : département (CMS, PMI, CRIP), DDFE, collectivités locales, PJJ...
- Associations spécialisées : CIDFF, protection de l'enfance, associations d'hébergement ou intervenant dans le champ des addictions, plateforme téléphonique "Ne frappez pas" de la FNACAV...
- Services de police et de gendarmerie

ORIENTATION VOLONTAIRE

Par décision personnelle

Flyers CPCA par département (même modèle pour les 3, exemple ACJM du Calvados)



Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

RESPONSABILISER - PRÉVENIR

CPCA du Calvados

 02 31 35 67 10

 secretariat.calvados@acjm.info

Le CPCA est un dispositif accessible sur l'ensemble du territoire.

Il propose une prise en charge psychologique et/ou sociale destinée à toute personne ayant commis des violences à l'égard de son-sa conjoint.e ou se sentant capable d'en commettre.

Notre équipe vous accompagne en vous garantissant neutralité et confidentialité.

“Il/elle m'a poussé.e à bout”
 “J'ai perdu le contrôle de moi-même”
 “Je ne me suis pas reconnu.e”



7/ COMMUNICATION

Site internet acjm.info

lancé en mars 2023

9 pages principales :

- Introduction (=Accueil),
- L'ACJM (à propos),
- Aide aux victimes :
 - les dispositifs,
 - Point Justice,
 - Administration Ad hoc,
 - Protection contre les violences intrafamiliales.
- Service socio-judiciaire,
- CPCA,
- Actualités avec sous-rubriques triées : Emploi, Documents, Presse



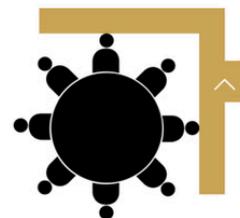
Présentation de l'ACJM

Une association Loi 1901 créée en 1987 dans la Manche.

Le siège social de l'ACJM est situé à Coutances et des antennes complémentaires sont installées à Cherbourg-en-Cotentin, à Caen (Calvados) et à Alençon (Orne).

Son objet est de faciliter ou maintenir l'insertion sociale ou professionnelle en intervenant auprès des personnes en difficulté et de soutenir les victimes.

Avec une équipe composée de 40 professionnels salariés et de 2 jeunes en mission de service civique, l'ACJM s'appuie sur un solide réseau de partenaires locaux.



Ses activités sont regroupées au sein de trois services du champ socio-judiciaire

L'aide aux victimes

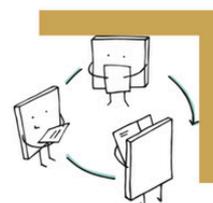
L'ACJM exerce la mission généraliste d'aide aux victimes d'infraction pénale, d'administrateur ad hoc et d'accès aux droits. Elle anime aussi des groupes de soutien.

Le soutien et la prévention judiciaire

L'ACJM exerce les missions de délégué du Procureur, de médiateur pénal, d'enquêteur de personnalité et de contrôleur judiciaire. Elle anime des stages.

Le CPCA

L'ACJM anime le dispositif de prise en charge de toute personne auteur de violences conjugales par orientation volontaire ou judiciaire.



[PRENEZ CONTACT !](#)

Comment cela fonctionne

Vous rencontrez des problématiques pour lesquelles l'ACJM peut intervenir ?

01

Prise de contact

Selon votre localité, contactez l'antenne ACJM la plus proche pour fixer un rendez-vous avec le service qui vous concerne.

02

Consultation

L'ACJM vous accueille, vous écoute, étudie vos besoins, vous conseille ou vous oriente dans les démarches à mener.

03

Accompagnement

L'ACJM suit l'avancement de votre situation, vous revoit si nécessaire et vous soutient dans votre parcours.



120+

Accompagnements en justice



9000+

Bénéficiaires chaque année



14

Lieux de permanences



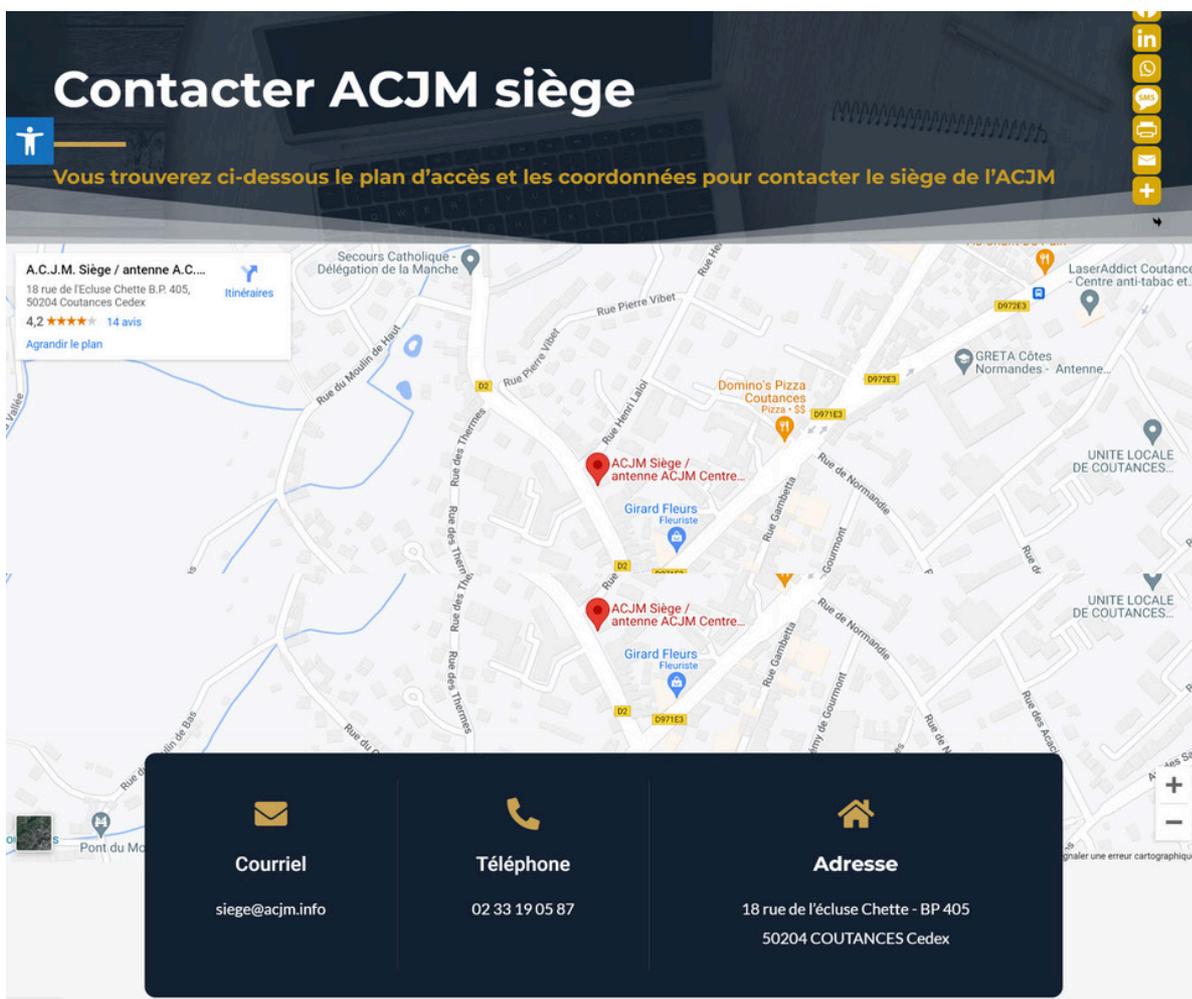
35

membres du personnels

7/ COMMUNICATION

En pied de chaque page : un bandeau d'accès aux Contacts ACJM.

5 pages "contact" avec coordonnées et plans GoogleMap : Siège, Manche, Orne, Calvados



7/ COMMUNICATION

Page Actualités


f in
Introduction | L'ACJM | Services d'Aide aux victimes | Service socio-judiciaire | CPCA | Actualités
CONTACTS

Accueil > Actualités De L'ACJM > Actualités



OFFRE D'APPRENTISSAGE ALTERNANCE ASSISTANT RH

L'ACJM recrute un apprenti étudiant en Master Gestion RH. Poste au siège à Coutances (50).

POSTULEZ !
direction@acjm.info

Offre d'apprentissage : assistant.e RH – ACJM siège (50)

L'ACJM recrute un.e apprenti.e de Master Gestion RH. Poste d'assistant.e RH basé au siège de l'association, à Coutances. A pourvoir en septembre 2024

[Lire la suite »](#)

Actualités, Emploi, Manche, Siège



L'ACJM recrute Un.e intervenant.e socio-judiciaire

Poste basé à Argentan. A pourvoir en septembre 2024. Envoyez votre candidature à direction@acjm.info

Offre d'emploi : intervenant.e socio-judiciaire ACJM Orne

L'ACJM recrute pour son service d'aide aux victimes de l'Orne (Argentan). Missions : mener des entretiens, informer, accompagner, animer, analyser, rédiger...

[Lire la suite »](#)

Actualités, Aide aux victimes, Emploi, Orne, socio-judiciaire



Citoyens & Justice : rapport d'activité 2023

Retrouvez le rapport d'activité de Citoyens & Justice, une fédération nationale des associations socio-judiciaires à laquelle l'ACJM adhère.

[Lire la suite »](#)

Actualités, documents, L'Association, Partenaires, socio-judiciaire



NEWS

Ouest France : « À Saint-Lô, l'hôpital Mémorial s'est doté d'une unité pour accueillir les enfants en danger »

Cet article explicite les outils pour recueillir la parole des enfants victimes de violences dans un environnement adapté et sécurisant à St Lô dans la Manche.

[Lire la suite »](#)

Actualités, Aide aux victimes, enfants, Manche, Presses, violences intra-familiales



NEWS

Ouest France : « De la gendarmerie aux associations, le parcours du combattant des victimes de violences »

Article retraçant l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales après l'intervention des forces de l'ordre. L'ACJM participe au réseau de soutien.

[Lire la suite »](#)

Actualités, Aide aux victimes, Centre et Sud Manche, enfants, Manche, Presses, violences intra-familiales



OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE POLYVALENT.E

L'ACJM recrute en CDI plein temps pour son antenne d'Alençon.

POSTULEZ !
direction@acjm.info

Offre d'emploi: secrétaire polyvalent.e – ACJM de l'Orne

L'ACJM recrute un.e secrétaire polyvalent.e pour son antenne d'Alençon. Ses missions : accueil, gestion administrative, enregistrement et suivi des dossiers..

[Lire la suite »](#)

Actualités, Emploi, Orne

7/ COMMUNICATION

Statistiques du site internet en 2023

D'avril à décembre

👁️ Vues

11 624

👤 Visiteurs

3 726

Référénts ⓘ

Vues

Moteurs de Recherche ▾

2 640

ecosia.org

190

qwant.com

133

caen.fr ▾

84

cdad14.fr ▾

82

Réseaux privés ▾

39

lite.qwant.com

32

actu.fr ▾

27

search.lilo.org ▾

27

candidat.pole-emploi.fr

25

Articles et pages ⓘ

Vues

Bienvenue sur le site ACJM

5 038

Page d'accueil / Archives

1 405

Les services d'Aide aux victimes**795**

Contacter ACJM Calvados

773

Soutien et prévention judiciaire

540

Contacter ACJM Orne

481

A propos de l'ACJM

433

Contacter ACJM Centre Sud Manche

421

Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA)

346

Contacter ACJM Cotentin**331**

Contacter ACJM siège

301

Point Justice

228

Protection contre les violences intrafamiliales

160

Administration Ad Hoc

152

Actualités de l'ACJM

53

Plan du site web

53

Contacts Antennes ACJM

37

Mentions légales et Politique de confidentialité

25

Offre d'emploi : CDD intervenant socio-judiciaire Coutances (50)

11

Rapport d'activité 2022 de l'ACJM**7**

Offre d'emploi : CDD intervenant socio-judiciaire Alençon

6

#1 (chargement du titre)

6

Recherche un.e volontaire Service Civique pour la MJD St-Lô

5

Ouest-France "Je veux que papa soit arrêté"

5

Presse de la Manche : Un pôle psychosocial pour aider les victimes d'infr:

5

Orne hebdo : "Violences conjugales : comment s'en sortir ?"

3

7-2 / Des articles média presse

Fin 2022 Orne hebdo

Orne. Violences faites aux femmes : des logements d'urgence supplémentaires

[a actu.fr/normandie/alencon_61001/orne-violences-faites-aux-femmes-des-logements-durgence-supplementaires_55419815.html](https://actu.fr/normandie/alencon_61001/orne-violences-faites-aux-femmes-des-logements-durgence-supplementaires_55419815.html)

1. [Actu](#)
2. [Normandie](#)
3. [Orne](#)
4. [Alençon](#)

En amont de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Isabelle Lonvis-Rome, ministre spécialisée sur la question, s'est rendue dans l'Orne.



Isabelle Lonvis-Rome, Chantal Jourdan, Joaquim Pueyo, Sophie Douvry et Sébastien Jallet ont rencontré les membres de l'ACJM et de Coallia. ©L'Orne hebdo

Voir mon actu Le 25 novembre est une journée internationale dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre de la politique menée par le gouvernement pour éradiquer ces violences, Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances s'est rendue dans l'Orne, vendredi 18 novembre.

À lire aussi Orne. Un nouveau dispositif d'écoute pour les victimes de violences en secteur rural

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Un van itinérant

La ministre a découvert le « Van Plurielles » à Bretoncelles, un dispositif qui consiste à amener un lieu d'écoute et de parole pour les femmes en milieu rural. Le van a été en partie financé par l'État et mis en place par l'association Ysos, qui le conduit de commune en commune.

« Ce van peut permettre une première prise de conscience, en amont », félicite Isabelle Lonvis-Rome. Il offre une première écoute attentive pour ceux qui se questionnent sur le droit des femmes, la santé sexuelle, la contraception et l'insertion professionnelle.

J'encourage ce type de dispositif qui relève de « l'aller vers », d'autant plus en zone rurale.

Une orientation personnalisée est également proposée pour les victimes de violences.

Accueillir les femmes victimes

La ministre a poursuivi sa visite ornaise à Alençon auprès de l'Association de contrôle judiciaire et de médiation (ACJM), qui propose des accueils de jour et des groupes de parole pour les femmes victimes. « Nous accueillons huit femmes, elles s'en sont sorties mais elles ont besoin d'une aide », souligne Hervé Lasne, chef de service à l'ACJM.

Quand on rompt avec l'isolement, il faut gérer la culpabilisation. Rencontrer des femmes qui ont un vécu similaire leur permet de savoir qu'elles ne sont pas seules.

À Alençon, les femmes et leurs enfants peuvent également être accompagnées par Coallia, qui accueille des victimes au sein d'hébergements d'urgence. Le département comptera 37 places, d'ici la fin de l'année. « Il en manque encore 4 qui seront ouvertes d'ici décembre », assure le préfet, Sébastien Jallet.

Consacrer du temps aux auteurs

« Les différents acteurs travaillent de mieux en mieux ensemble pour prendre en charge les victimes mais aussi les auteurs de violence, pour prévenir la récidive et pour mieux protéger les victimes », constate Isabelle Lonvis-Rome.



Visite d'Isabelle Lonvis-Rome dans l'Orne après des associations du territoire.
©L'Orne hebdo

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

C'est une des missions que s'est lancée Coallia. Depuis 2008, l'association encadre sur Alençon, un groupe de parole pour les auteurs.

Mais également un programme complet avec un hébergement (pour que l'auteur soit évincé du domicile), un accompagnement éducatif intense au quotidien et un appui psychologique.

Dans le centre-ville d'Alençon, une maison discrète et anonyme accueille ces auteurs de violence. Le but est de protéger les femmes en éloignant les hommes auteurs.

Un accompagnement qui dérange parfois. « Des gens ont encore du mal à comprendre, mais il faut prendre le problème à la racine ».

Augmenter les moyens

Par manque de budget, seules quatre places ont été ouvertes à Alençon pour ces auteurs de violences.

Les associations féministes nationales, comme le Collectif des droits des femmes 61, réclament « un milliard d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes ».

Depuis cinq ans, nous avons renforcé les moyens, avec +80 % de places d'hébergement d'urgence. Il y aura 11 000 places d'ici 2023, 600 intervenants sociaux dans les gendarmeries d'ici à 2025 et davantage d'enquêteurs spécialisés.

La ministre affirme qu'il est indispensable de « former tous les acteurs de la chaîne » pour « continuer de faire en sorte que ces actions soient coordonnées ».

Protéger les enfants

La prise en charge des enfants reste un point indispensable, pour ne pas les laisser dans une situation de danger. « Aujourd'hui, une loi permet de retirer l'exercice de l'autorité parentale au parent violent ».

Les violences intrafamiliales ne sont pas des violences comme les autres car elles se commettent une fois que la porte de la cuisine est fermée.

60 % des enfants exposés aux violences dans le foyer souffrent du syndrome de stress post-traumatique complexe, une « pathologie de guerre » qui ne peut être bien pris en charge qu'en protégeant les enfants.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Fin 2022 Ouest-France

Dans la Manche, les personnes victimes de violences bénéficieront d'un transport en taxi

ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/dans-la-manche-les-personnes-victimes-de-violences-beneficieront-d-un-transport-en-taxi-6597aa64-6fd6-11ed-9a8e-7d0229dcff58

Mardi 29 novembre 2022, une convention a été signée entre deux entreprises de taxis de la Manche, l'Association d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire socio-éducatif (ACJM) et la préfecture. Elle permettra aux personnes victimes de violences d'être transportées en taxi en cas d'urgence.



Mardi 29 novembre 2022, une convention a été signée entre deux entreprises de taxis de la Manche, l'Association d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire socio-éducatif (ACJM) et la préfecture du département. | OUEST-FRANCE

Mardi 29 novembre 2022, une convention a été signée entre la préfecture de la Manche, deux entreprises de taxis (l'une basée à Saint-Lô et l'autre à Cherbourg) et l'Association d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire socio-éducatif (ACJM).

« L'objectif de cette convention est d'offrir un service de qualité, en toute discrétion, pour les personnes victimes de violences, notamment les femmes, qui sont confrontées à des situations délicates et d'urgence. Elles peuvent également être accompagnées par des mineurs qui résident dans le foyer, précise Frédéric Perissat, préfet de la Manche. Ainsi, elles pourront être emmenées par un taxi pour consulter un médecin, voir un psychologue ou être mise à l'abri en cas de danger. »

Une volonté de prise en charge rapide

Gérald Gervaise, taxi indépendant basé à Saint-Lô, confie que « c'est une très bonne démarche qui permettra aux personnes victimes de violences d'être prises en charge rapidement ». En plus de Saint-Lô et Cherbourg, une entreprise de taxi dans le Sud Manche « sera trouvée prochainement pour desservir l'ensemble du département », indique Delphine Jumelin, directrice de l'ACJM.

Plusieurs prescripteurs des bons taxis sont associés dans l'accompagnement des personnes victimes de violences, comme la gendarmerie, la police, la maison de protection des familles et les associations de lutte contre violences, notamment.

Dans le cadre de cette convention signée pour une durée de trois ans, 3 500 € seront alloués par l'État à l'ACJM, ce qui permettra à l'association de rembourser les frais de taxi engagés.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Février 2023 Orne Hebdo

Orne. Violences conjugales : comment s'en sortir ?

[a actu.fr/normandie/alencon_61001/orne-violences-conjugales-comment-sen-sortir_57124360.html](https://actu.fr/normandie/alencon_61001/orne-violences-conjugales-comment-sen-sortir_57124360.html)

1. Actu
2. Normandie
3. Orne
4. Alençon

À Alençon (Orne), le rôle de l'ACJM est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés à travers son service d'aide aux victimes.



Alexandra Bédouet et
Stéphanie Mignot de
l'ACJM. ©L'Orne hebdo

Voir mon actu L'Orne fait partie des dix départements les plus touchés par les violences faites aux femmes. Il se situe au 8e rang national.

À Alençon (Orne), l'Association de contrôle judiciaire et de médiation (ACJM) vient, dans un premier temps, en aide aux femmes et hommes victimes de violences. Dans un second temps, l'association soutient la prévention judiciaire pour les mis en cause.

À lire aussi

Orne. Un nouveau dispositif d'écoute pour les victimes de violences en secteur rural

105 victimes de violences en 2022

Alexandra Bédouet, éducatrice spécialisée, est la référente de l'accueil de jour. Elle y reçoit les personnes victimes de violences intra-familiales (conjugales, violences sur ascendant...). En 2022, 105 personnes dont 100 femmes, ont été reçues à l'accueil de jour.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Nous accueillons les personnes qui ont besoin de temps, notamment les femmes qui sont dans la réflexion par rapport à leur couple.

L'objectif de certaines de ces femmes est de réfléchir sur leur relation et la possible emprise qu'elles y vivent. Pour d'autres, le but de leur visite est plus radical. « Nous les aidons à préparer leur départ », confie Alexandra Bédouet. Dépôt de plainte, évaluation globale de la situation, demande de logement... L'éducatrice spécialisée accompagne la victime au plus près dans ses besoins. « Nous dégageons ensemble leurs objectifs. »

J'accompagne les victimes physiquement : lors de leur dépôt de plainte au commissariat, vers leur avocat... À la Cimade pour les personnes étrangères. Mais également à l'Institut médico-judiciaire (IMJ) pour des certificats médicaux.

Pour avancer dans leur processus, elles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire composée de quatre intervenantes socio-judiciaires (juristes) et d'une psychologue.

Nous faisons le lien pour un meilleur suivi psychologique, judiciaire et social.

Un partenariat avec une sophrologue permet aux victimes une alternative au suivi psychologique.

Quelques chiffres...

Typologie des victimes

- 77 femmes avec enfants à charge : 143 enfants concernés
- 26 personnes de nationalité étrangère

Âges des victimes :

- 1 victime entre 15 et 18 ans
- 11 victimes entre 18 et 25 ans
- 56 victimes entre 26 et 39 ans
- 36 victimes entre 40 et 65 ans
- 2 victimes de plus de 65 ans

Types de violences 102 victimes de violences :

- psychologiques et verbales
- 72 victimes de violences physiques
- 22 victimes de violences sexuelles (chiffres sous évalué)

Reconnaître l'emprise

La professionnelle prend également en charge les personnes qui ont déjà quitté le domicile. « Soit leur situation de violence perdure, soit elles sont toujours en contact leur conjoint violent car ils ont des enfants ensemble. »

Si certaines femmes viennent pour la première fois, d'autres reviennent, un an, deux ans, voire cinq ans plus tard. « Dans ce type de problématique, on observe des allers- retours », confie Alexandra Bédouet.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

En effet, d'après Marie France Hirigoyen, autrice de « Femmes sous emprise », les ruptures se déroulent en plusieurs étapes : les femmes quittent leur conjoint violent une première fois puis retournent à ses côtés. Elles répètent ce processus plusieurs fois avant de rompre définitivement. « Parfois, la solution n'est pas de partir », admet Alexandra Bédouet. « Certaines femmes ne sont pas prêtes et elles doivent faire leur propre choix, même si cela peut être frustrant pour nous. Si elles ne sont pas prêtes à l'entendre, ça ne sert à rien ».

Les victimes ont besoin d'avoir confiance en nous car elles ont très peu confiance en elles.

La professionnelle confie que son rôle est de garder le contact « quoi que les victimes décident de faire ».

La mécanique de la violence

Dans tous les cas, avec ses collègues, elles livrent aux victimes « des outils par rapport aux mécanismes de la violence » : « violentomètre », stratégie de culpabilisation mises en place par leur conjoint. « On met en exergue ce qu'elles vivent dans leur quotidien ».

Avez-vous accès à votre compte en banque ou votre conjoint en a-t-il le monopole ? Vous reconnaissez-vous dans le cycle de la violence ? Dans une relation conjugale marquée par la violence, le cycle se répète plus ou moins régulièrement et s'accélère avec le temps.

La phase 1 du processus est l'escalade : mise en place du système d'emprise, pressions psychologiques, contrôle et isolement de la victime. La femme se sent inquiète et tente d'améliorer le climat, fait attention à ses propres gestes et paroles.

La 2e phase est celle de l'explosion (épisodes de violences, contrôle de la situation).

Dans un 3e temps arrive le transfert : minimisation de la violence, l'agresseur porte la responsabilité des violences sur sa partenaire. La victime se sent responsable de la situation.

La phase 4 est celle dite de la « lune de miel ». C'est un moyen utilisé par l'auteur pour reconquérir la victime. L'agresseur promet un changement. La victime lui donne une chance, lui apporte son aide, constate ses efforts, change ses propres habitudes. Ces épisodes reviennent en boucle. Leur accélération laisse la victime épuisée. Il faudra un événement déclencheur pour que la victime comprenne que son conjoint cherche à la détruire et que sa vie (et celle de ses enfants éventuellement) est en danger. « Il faut trouver des points d'appui pour rompre l'isolement. »

Tisser des liens avec des partenaires

Un certain nombre de victimes sont réorientées vers l'ACJM par des partenaires extérieurs comme « les intervenantes sociales en gendarmerie, les assistantes sociales de la Direction territoriale de l'action sociale (DTAS) ou l'association Coallia pour l'accueil et l'hébergement ».

Nous faisons un gros travail de partenariat pour coordonner nos actions.

L'an passé, avec l'Udaf de l'Orne et le Planning familial, un stage de self-défense avait été organisé. « Nous aimerions remettre ça en place en 2023 », assure la référente de l'accueil de jour.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

L'ACJM est également à l'origine d'un groupe de parole pour les femmes victimes de violences. Le prochain rendez-vous aura lieu au mois de mars. « L'idée est de favoriser les liens entre elles, les aides à reprendre une vie sociale. »

Quels moyens de protection pour une victime de violences ?

« Nous travaillons avec le parquet pour évaluer la situation des victimes et déterminer si un moyen de protection doit leur être attribué », explique Stéphanie Mignot, juriste à l'ACJM.

- téléphone grand danger
- bracelet anti-rapprochement
- ordonnance de protection

Quelle différence entre juriste et avocat ?

Les juristes ou intervenants socio-judiciaires ont pour rôle de répondre aux questions d'ordre juridique, de faire le lien avec le tribunal, d'accompagner les victimes lors des audiences, les renseigner sur les différentes mesures de protection, sur les conséquences du fait de porter plainte...

« Nous les préparons aux audiences », précise Stéphanie Mignot, intervenante socio-judiciaire.

« Les comparutions immédiates par exemple, sont très compliquées pour elles car il s'agit de la première fois où elles n'ont pas revu leur compagnon depuis les faits. »

Si un contrôle judiciaire est en place et que les deux parties ont interdiction d'entrer en contact, la situation est similaire.

Par le biais d'une permanence au tribunal, les juristes s'assurent que chaque victime ait un avocat. « Si elles n'en ont pas, on leur propose de les accompagner, pour les rassurer, leur montrer la salle d'audience... » Le type de mission qu'un avocat « n'aura pas le temps de faire », selon la juriste.

Nous expliquons aux victimes la marche à suivre pour qu'elles se sentent en sécurité.

Si aucune plainte n'a été déposée, les juristes peuvent accompagner la victime sur des questions financières (patrimoine, comptes communs) mais aussi sur la problématique des enfants.

Nous accompagnons la victime jusqu'à l'objectif qu'elle s'est fixé. À l'inverse de l'avocat, nous ne sommes pas dans le conseil mais dans l'orientation et dans l'écoute.

Besoin de moyens supplémentaires

« Nous avons toujours besoin de moyens », assure Alexandra Bédouet qui a vu le nombre de prises en charge grimper en flèche en 2022. « Il faut faire bouger les choses », témoigne-t-elle. Elle conçoit que cela a changé depuis quelques années. « Beaucoup de moyens sont déjà mis en œuvre et cela joue sur la libération de la parole des femmes. »

Accueil de jour avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 au 02 33 32 20 00. Victime de violences ? Appelez le 3919.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Février 2023 Presse de la Manche

Cherbourg. Un pôle psychosocial pour aider les victimes d'infractions pénales

[a actu.fr/normandie/coutances_50147/cherbourg-un-pole-psychosocial-pour-aider-les-victimes-d-infractions-penales_57569732.html](https://actu.fr/normandie/coutances_50147/cherbourg-un-pole-psychosocial-pour-aider-les-victimes-d-infractions-penales_57569732.html)

L'ACJM est au service de la justice depuis 35 ans dans la Manche. Cette association vient en aide aux victimes d'infractions pénales et un pôle a été mis en place à Cherbourg.



créée en

Ce 22 février 2023, c'est la Journée européenne des victimes. L'occasion d'attirer l'attention sur les victimes d'infractions pénales et sur les initiatives prises sous l'impulsion de Fiona Recrosio et de l'ACJM, avec la mise en place d'un pôle psychosocial au commissariat de Cherbourg (Manche).

(©Sebastien LUCOT)

Basée à Coutances (Manche), l'Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale (ACJM) a été créée en 1987 pour trouver des alternatives à la prison pour les auteurs d'infractions pénales lorsque cela est possible. En plus d'assurer le lien avec le tribunal, elle est composée d'un service d'aide aux victimes permettant l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation de toutes personnes victimes de ces infractions – « un service anonyme, confidentiel et gratuit grâce aux subventions que nous percevons », souligne Fiona Recrosio, en charge de ce dernier – et la délivrance de bons de consultation gratuite vers les professionnels du droit.

Violences conjugales : les trois quarts de l'activité

À l'occasion de la Journée européenne des victimes ce mercredi 22 février 2023, l'antenne cherbourgeoise de l'association a tenu à rappeler l'intérêt de ses missions et que « n'importe qui peut venir ».

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Le plus difficile est fait lorsqu'une personne a pris contact avec nous, notamment dans les cas de violences conjugales.

Tout au long de l'année, la jeune femme de 25 ans assure plusieurs permanences au commissariat de Cherbourg, le lundi et le jeudi. En 2022, environ 170 de ses prises en charge concernaient justement des affaires en lien avec des violences conjugales. « Cela représente les trois quarts de mon activité », confie-t-elle.

Ayant suivi un parcours dans le pénitencier auparavant, elle affectionne tout particulièrement le contact humain et être au service des autres. Le volet psychologique et social est donc vital au contact des victimes.

En dehors des personnes à même de se présenter directement à sa permanence, la première approche se fait le plus souvent dans une « démarche proactive ». Avec la collaboration des policiers de Cherbourg, Fiona Recrosio est informée des interventions en cours. Lorsqu'elle juge nécessaire son implication, elle appelle les victimes.

Je suis la plupart du temps bien reçue, hormis quand une femme est toujours sous l'emprise psychologique de son conjoint.

Fiona Recrosio propose alors, en fonction des cas, une possible rencontre physique.

En contact également avec le procureur de la République, elle est parfois aussi réquisitionnée par le parquet pour effectuer une évaluation, « faire un récit de la vie d'un couple », pour comprendre comment ce dernier est arrivé devant la justice.

Le mardi et le mercredi, une permanence est également tenue par la juriste au sein du tribunal au bureau d'aide aux victimes. Elle aide chacune d'entre elles, si elles le souhaitent, à se constituer partie civile, à prendre un avocat, le plus souvent pour des affaires de vols ou de dégradations.

Après la création d'un pôle psychosocial, en collaboration avec l'association La Belle Échappée et une référente vie policière en 2022 qui a valu la visite du préfet en novembre 2022, Fiona Recrosio a encore d'autres projets pour cette année : « Renforcer nos partenariats et faire de la prévention auprès des jeunes, notamment des lycéens, sur le consentement, une problématique qui me tient à cœur. »

Service d'aide aux victimes de l'ACJM à Cherbourg. Tél. : 06 86 33 20 00.

Email. : f.recrosio@acjm.info

Permanences au commissariat le lundi et le jeudi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures
Au tribunal, le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Novembre 2023 Ouest-France

À Alençon, l'aide aux victimes dans des locaux neufs

 ouest-france.fr/societe/justice/a-alencon-laide-aux-victimes-dans-des-locaux-neufs-867f4afa-8d2d-11ee-b1b4-68cd37014792

L'association de contrôle judiciaire et de médiation (ACJM) qui épaulé les victimes et les personnes mises en cause par la justice a emménagé dans des nouveaux locaux à Alençon (Orne) qui vont lui permettre de mieux assurer ses missions.



C'est dans des locaux neufs situés rue Valazé, à Alençon, que l'association de contrôle judiciaire et de médiation (ACJM) vient de s'installer pour accueillir dans de meilleures conditions les victimes et les personnes mises en cause par la justice dont elle est en charge du suivi. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Publié le 27/11/2023 à 18h09 Newsletter Justice et Faits Divers

On vous a cassé le rétroviseur de votre voiture et vous ne connaissez pas les procédures à entamer pour avoir de l'aide. Vous avez des problèmes de voisinage et vous ignorez vers qui vous tourner. Votre conjoint est violent et vous ne savez pas quoi faire.

Pour toutes ces questions, il existe une association qui peut vous épauler ou vous expliquer quels sont vos droits. Il suffit d'appeler ou de pousser la porte de l'association de contrôle judiciaire et de médiation (ACJM). Désormais, c'est dans des locaux flambant neuf installés rue Charles-Valazé, à Alençon, que l'association habilitée par le ministère de la Justice a posé ses valises.



Hervé Lasne, chef de service à l'ACJM, montre l'un des bureaux destinés à l'accueil des victimes dans les nouveaux locaux où l'association vient d'emménager. | OUEST-FRANCE

7/ REVUE DE PRESSE (suite)

Au-delà du confort de travail que ce déménagement offre désormais à ses salariés, la disposition du bâtiment permet aujourd'hui d'avoir une aile destinée à l'accueil des victimes et une autre aile plus spécifiquement réservée aux auteurs de délits et aux personnes mises en cause par la justice.

Une salle pour les enfants

Pour assurer ces deux missions qui constituent le cœur de cible de l'association, les locaux ont été également spécialement pensés pour l'accueil des victimes de violences intrafamiliales avec, par exemple, une pièce destinée aux enfants.

Autre exemple : alors que l'ACJM devait auparavant louer des salles dans la ville pour assurer des stages des citoyennetés ou de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales, elle dispose maintenant d'une grande salle de réunion pour les organiser dans ses locaux.

ACJM. 5, rue Charles Valazé à Alençon. Tél. 02 33 32 20 00.

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17.